

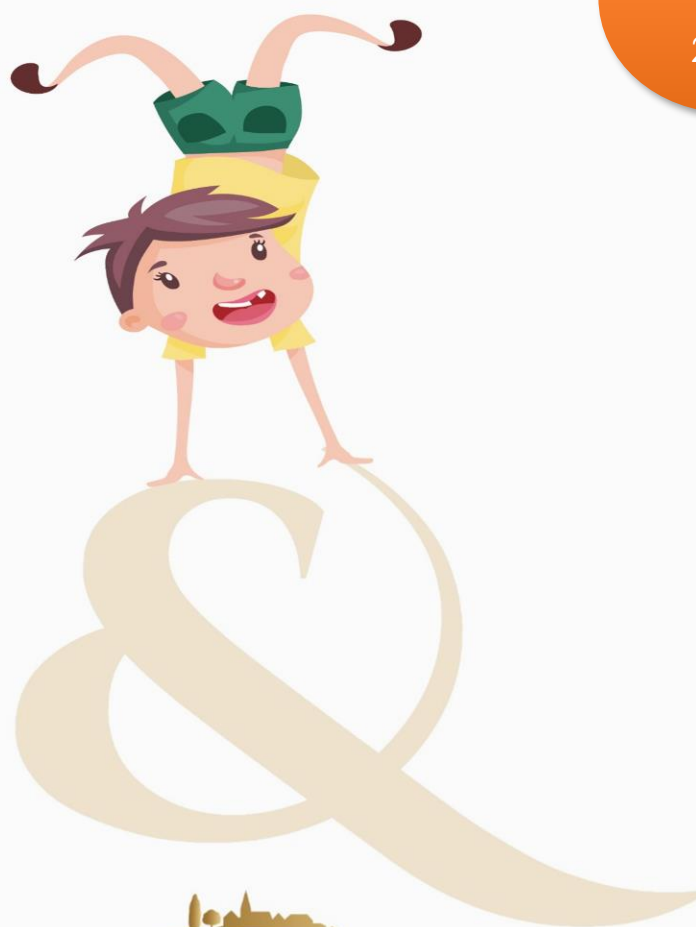
Grandir en Milieu Rural
Convention Territoriale

Communauté de Communes Chablis
Villages & Terroirs

2022

-

2025




CHABLIS
VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

I. Table des matières

Eléments de contexte.....	5
I. Les objectifs de la démarche « Grandir en Milieu Rural ».....	6
II. Méthodologie du diagnostic partagé.....	8
1. Calendrier de la démarche.....	8
2. Une démarche de co-construction.....	8
3. Comité de pilotage et diagnostic partagé.....	10
4. Un travail important de recensement, de traitement et de croisement des données.....	10
III. Le territoire Chablis Villages et Terroirs.....	11
1. L’inscription Territoriale.....	11
2. La population.....	12
a. Données démographiques générales.....	12
b. Pyramide des âges et âge moyen en 2018.....	12
c. Nombre d’habitants par tranche d’âge en 2018.....	13
d. Evolution du nombre d’habitants par tranche d’âge entre 2015 et 2018.....	13
e. L’évolution de l’indice de jeunesse.....	14
f. Le solde naturel.....	14
g. La natalité.....	15
h. La mortalité.....	16
3. Un territoire attractif pour les familles.....	16
a. Le nombre des ménages et des familles en 2018.....	16
b. La structuration des familles.....	18
c. La petite enfance : les enfants de moins de trois ans.....	19
d. L’enfance jeunesse : de 5 à 19 ans.....	20
e. Les effectifs scolaires du premier degré.....	21
f. Les effectifs scolaires du second degré.....	23
4. L’emploi sur Chablis Villages et Terroirs.....	23
a. Taux d’activité des 15 – 64 ans.....	23
b. Les emplois.....	25
c. Le flux domicile – travail.....	25
5. Les revenus.....	27
a. Le revenu par habitant.....	27
b. Le revenu médian.....	27

c.	Part des minimas sociaux et seuil de pauvreté	28
IV.	Synthèse du diagnostic de territoire.....	30
V.	Etat des lieux des services aux familles.....	31
1.	Répartition territoriale des services aux familles	31
2.	Offre d'accueil « petite enfance ».....	32
a.	Nombre de naissances sur le territoire de la 3CVT (depuis 2020)	32
b.	Le taux de couverture théorique.....	33
c.	La part des modes d'accueil	33
d.	Les crèches et les assistantes maternelles	34
❶	Secteur Vermentonnais	35
❷	Secteur Chablisien.....	37
❸	Secteur Vallée du Serein.....	38
e.	Conclusion « Offre d'accueil petite enfance »	40
3.	Offre d'accueil « enfance »	41
a.	Répartition territoriale de l'offre dédiée aux enfants de 3 à 12 ans	41
b.	Organisation du service périscolaire « semaine ».....	41
c.	Périscolaire « mercredi » & Extrascolaire.....	42
❶	Centre de loisirs de Chablis.....	42
❷	Centre de loisirs de Pontigny.....	43
❸	Centre de loisirs de Deux Rivières (Cravant) – Les Filous Futés.....	44
❹	Centre de loisirs de Carisey – Les Cari'bouts.....	44
d.	Conclusion « Offre d'accueil enfance ».....	45
4.	Offre d'accueil « jeunesse ».....	46
a.	Les 12 – 15 ans / « Secteur Ados ».....	46
b.	Les 15 – 21 ans	46
c.	Conclusion « Offre d'accueil Jeunesse »	47
5.	Offre « sportive et culturelle »	47
a.	L'offre sportive.....	47
b.	L'offre culturelle	48
c.	Conclusion « Offre sportive et culturelle ».....	50
VI.	Organisation territoriale des compétences de la 3CVT	51
1.	Compétences de la 3CVT	51
2.	Compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire ».....	52
VII.	Objectifs & Plan d'actions	53
1.	Méthodologie d'élaboration du plan d'actions	53
a.	Une démarche participative.....	53

b. Les objectifs du projet de territoire	53
c. Les enjeux de Grandir en Milieu Rural	55
2. Les quatre axes stratégiques du plan d'action.....	55
3. Les axes transversaux complémentaires de la GMR.....	56
4. Déclinaison du plan d'action en « fiche action »	56
5. Question de la priorisation des actions et calendrier prévisionnel de mise en œuvre	57
VIII. Sommaire du plan d'action retenu dans le cadre du projet de territoire et de la CTG.....	58
IX. Sommaire du plan d'action retenu dans le cadre de la GMR.....	59
X. Fiches actions	60

Éléments de contexte

Avec « Grandir en Milieu Rural » (GMR), la MSA Bourgogne souhaite accompagner les territoires ruraux dans le développement des services aux familles et agir pour la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse (public 0/25 ans), en répondant concrètement aux besoins prioritaires des familles.

« Grandir en Milieu Rural » est ainsi une offre qui permet à l'ensemble des acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de développer et mettre en place des projets en faveur des familles agricoles des territoires ruraux pour :

- Développer et diversifier les services offerts aux familles rurales
- Améliorer la qualité et favoriser l'innovation des services existants

Ainsi, GMR vient renforcer et compléter les actions déjà mises en place ou en cours, développées par la collectivité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) engagée avec la CAF.

GMR met en œuvre des axes de travail identifiés à travers le diagnostic du territoire élaboré en 2021 portant sur des champs de compétences communs à la collectivité, à la CAF de l'Yonne et à la MSA Bourgogne, tels que l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances, la parentalité, l'accès au numérique et la mobilité. L'accent est notamment mis sur l'innovation des services. En outre, elle propose aux territoires ruraux un soutien technique et financier.

Une volonté politique de poursuivre le partenariat :

Depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est instauré entre la Caf, la MSA et les anciennes communautés de communes de ce territoire. Les élus ont su être à l'écoute des besoins des familles, en ayant la conviction que l'attractivité du territoire rural passait par la présence et la qualité des services proposés aux habitants, d'où l'intérêt porté notamment aux crèches, aux relais petite enfance et aux centres de loisirs. Les Contrats Enfance Jeunesse signés jusqu'en 2021 en sont la parfaite illustration.

Fort de cette ambition, c'est tout naturellement que la 3CVT s'est engagée dans l'élaboration d'une CTG sur son territoire et qu'elle se lance à présent dans la démarche GMR.

Issue de deux fusions successives, la 3CVT est aujourd'hui occupée par la définition de son projet de territoire. Le diagnostic territorial produit dans le cadre de cette démarche est une formidable ressource pour saisir les enjeux en matière de service aux familles et favorise un travail en transversalité au sein de la collectivité. En invitant à la mise en synergie des différents partenaires, la GMR vient, de fait, compléter le travail réalisé autour de la CTG et favorise le déploiement de nouveaux projets novateurs. A travers la signature d'une convention cadre et d'un plan d'action dont le déploiement est prévu de 2022 à 2025, elle étoffe et complète la palette d'actions à réaliser envers les jeunes, en s'inscrivant parfaitement dans le cadre du projet de territoire réalisé par la 3CVT.

I. Les objectifs de la démarche « Grandir en Milieu Rural »

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2022 – 2025, la MSA Bourgogne poursuit quatre orientations stratégiques à travers l'offre « Grandir en Milieu Rural » :

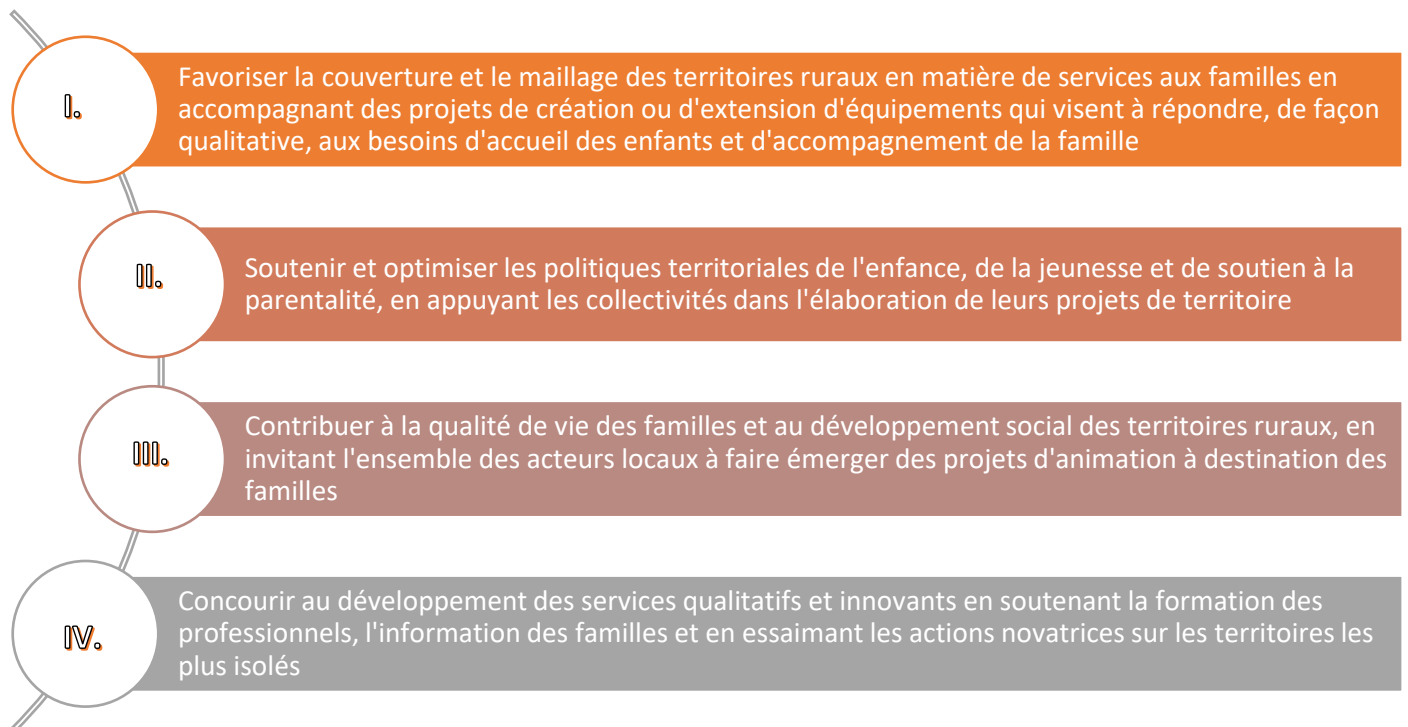


Figure 1. Les objectifs de la démarche GMR

Cette stratégie définie par la MSA Bourgogne, s'adresse aux territoires ruraux dans une volonté de rééquilibrage territorial et son action s'adapte aux besoins de chaque territoire.

Pour cela, la GMR poursuit trois orientations à travers trois modes d'intervention :

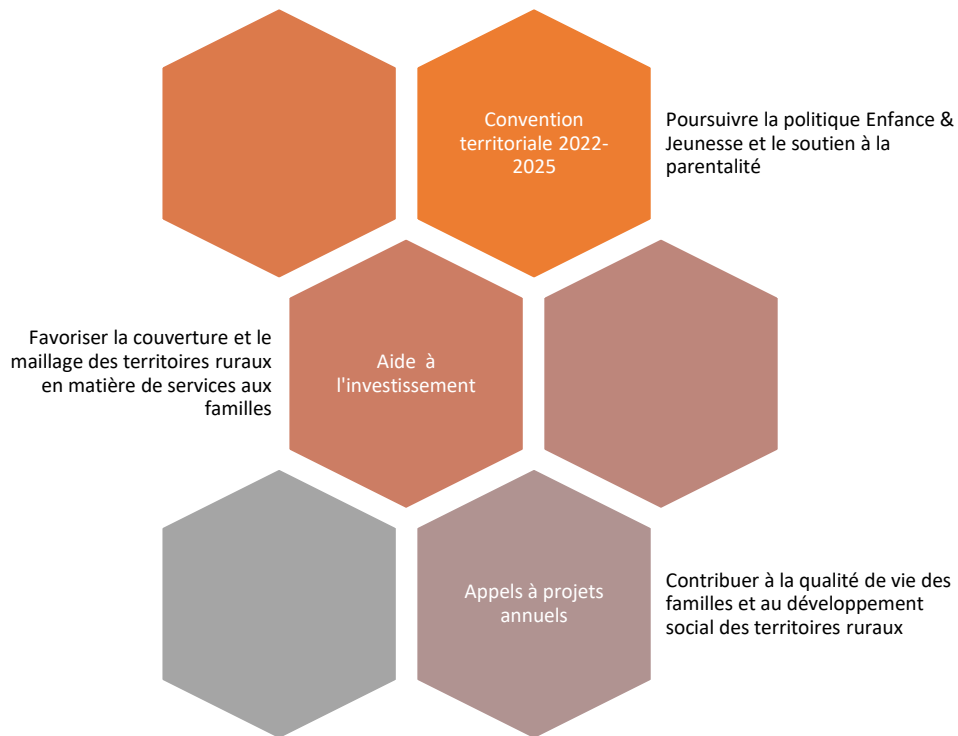


Figure 2. Orientations et modalités d'intervention de la GMR

La convention territoriale GMR est signée pour quatre ans.

En définissant un plan d'action basé sur un diagnostic partagé, elle permet d'optimiser les ressources sur le territoire. Tout comme la CTG, « Grandir en Milieu Rural » ne constitue pas un dispositif financier direct, mais s'apparente à un levier décisif à la définition et à la mise en œuvre du projet territorial de services aux familles, co-construit entre la collectivité et les partenaires.

En proposant une démarche souple et respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, elle doit reposer sur un diagnostic et un portrait territorial précis.

II. Méthodologie du diagnostic partagé

1. Calendrier de la démarche

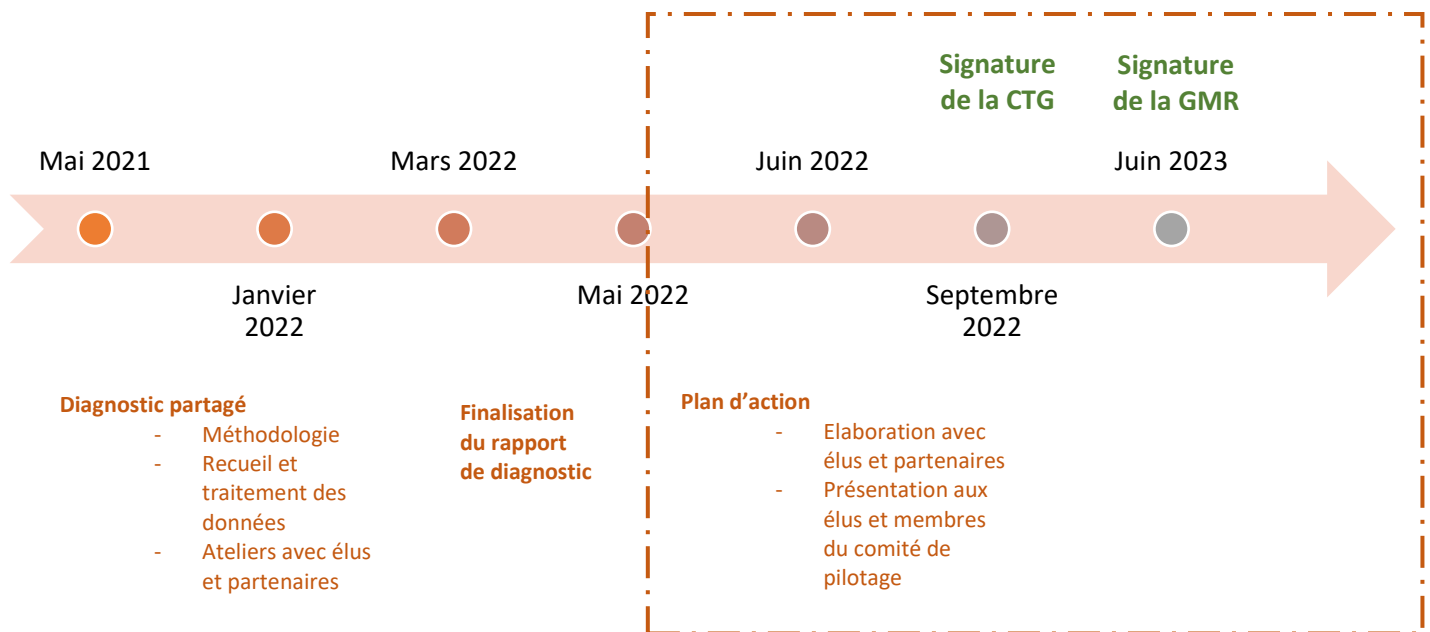


Figure 3. Calendrier de la démarche

2. Une démarche de co-construction

La démarche de diagnostic Territorial est empreinte de la notion de co-construction, en s'appuyant sur la méthodologie suivante :

✓ **La phase de recueil et de croisement des données existantes** (statistiques, cartographies, rapports, études, ...). Elle permet de fournir la matière première nécessaire aux échanges avec les acteurs dans le second temps du diagnostic.

✓ **La phase de partage des données avec les acteurs et partenaires**, qui permet d'affiner et d'enrichir les données « brutes ».

La spécificité de la 3CVT est d'avoir réalisé simultanément le diagnostic de son projet de territoire et celui de la Convention Territoriale Globale (fig.4). C'est ce diagnostic très complet qui aura servi de point de départ à la démarche GMR.

Cette étape de diagnostic partagé a donc fait l'objet de réunions qui se sont organisées comme suit :

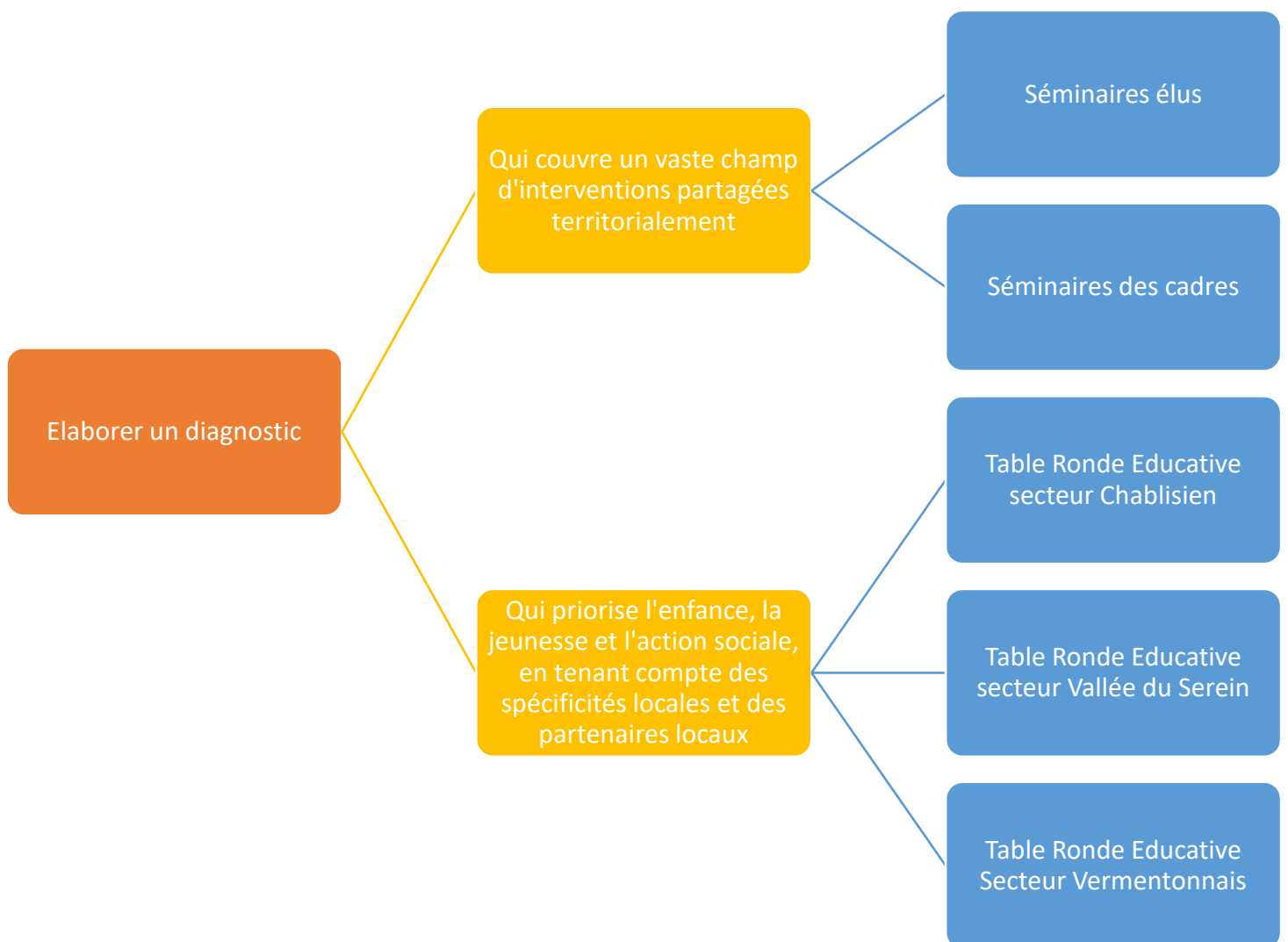


Figure 4. Méthodologie du diagnostic partagé

3. Comité de pilotage et diagnostic partagé

La bonne conduite du projet de territoire et des conventions implique la mise en place d'un « comité de pilotage », instance politique chargée d'impulser, valider et suivre le plan d'actions. Dans ce cadre, il a semblé important que ce comité soit composé des principaux acteurs du territoire et des services aux familles, à savoir : élus communaux et intercommunaux, chambres consulaires, entreprises locales, associations locales, MSA et CAF de l'Yonne, Conseil Départemental de l'Yonne, SDJES, ALSH du territoire, Ecoles élémentaires, Crèches multi-accueils, Relais Petite Enfance.

Le diagnostic partagé n'aurait pas pu voir le jour sans cette mobilisation conséquente.

Les premières phases du comité de pilotage du projet de territoire ont ainsi permis de fournir une version intermédiaire du diagnostic aux différents participants, en novembre 2021. Leurs différentes observations et suggestions ont ensuite permis d'affiner le document en vue de l'élaboration d'un diagnostic finalisé.

4. Un travail important de recensement, de traitement et de croisement des données

Le recensement des données a été effectué par le cabinet Agora ; cabinet mandaté par la collectivité pour réaliser le projet de territoire.

Les données statistiques pures sont nombreuses et offrent une grande diversité d'informations permettant de qualifier le territoire. Elles proviennent pour la plupart de l'INSEE, de la CAF, de la MSA ou sont internes à la collectivité. Toutefois, leur utilisation est à manipuler avec précaution et elles nécessitent souvent d'être retravaillées ou contextualisées.

III. Le territoire Chablis Villages et Terroirs

1. L'inscription Territoriale

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs se situe dans l'Yonne, en Région Bourgogne Franche Comté (**fig.5**). Elle est qualifiée de rurale. Son périmètre est issu de deux fusions territoriales successives :

- > **2014 : Création de la Communauté de Communes du Pays Chablisien** suite à la fusion de la Communauté de Communes du Chablisien et de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein
- > **2017 : Création de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs** suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays Chablisien et de la Communauté des Communes entre Cure et Yonne

Aujourd'hui territoire à part entière, la 3CVT conserve néanmoins 3 grands secteurs correspondant aux anciens territoires mais aussi aux bassins de vie de la population :

- > La Vallée du Serein (au nord)
- > Le Chablisien (au centre)
- > Le Vermentonnais (au sud)

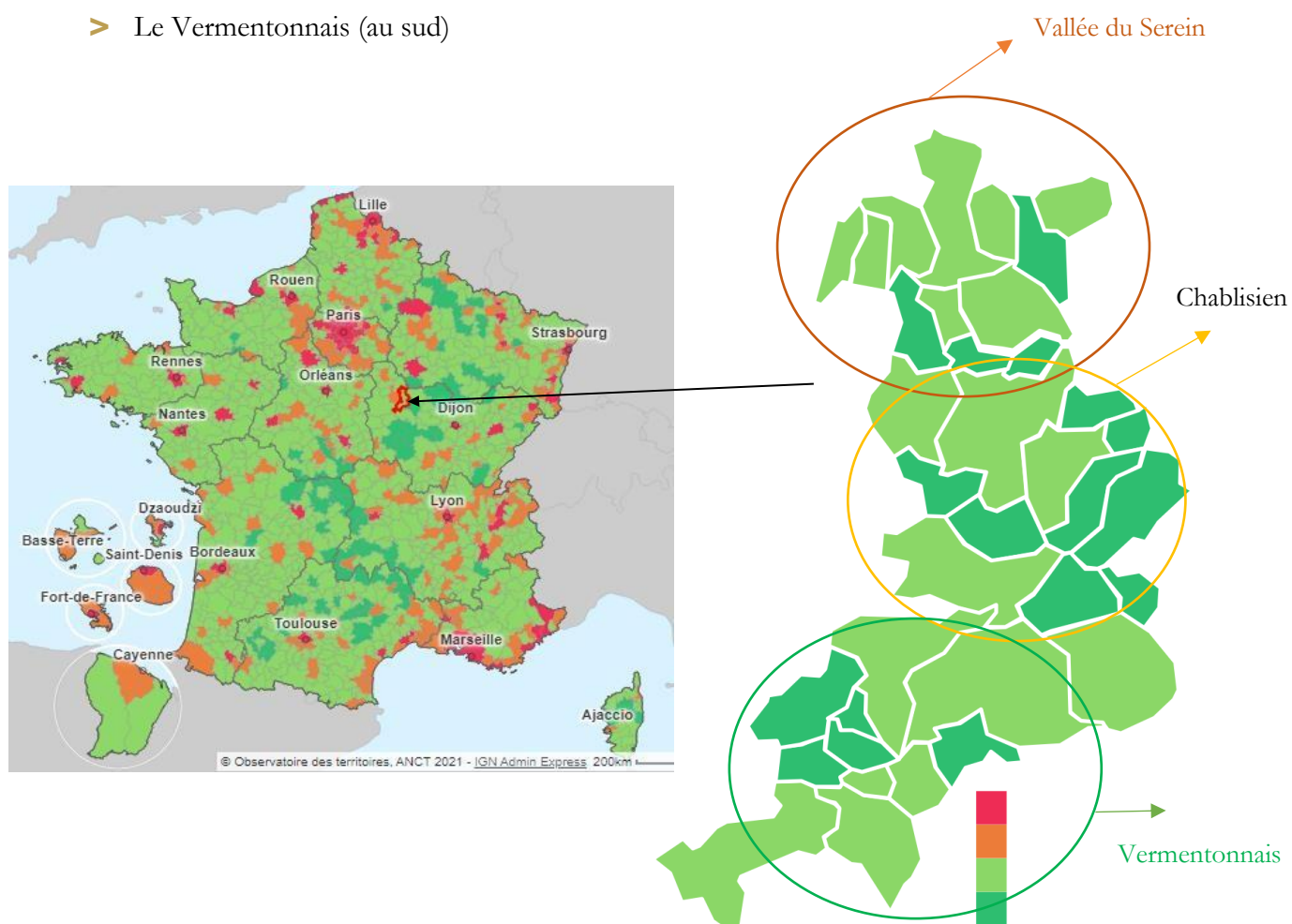


Figure 5. Le territoire de la Communauté de Communes Chablis Villages & Terroirs

2. La population

a. Données démographiques générales

- > La Communauté de Communes compte **environ 15 000 habitants**.
- > **Entre 1999 et 2018, le nombre d'habitants est resté stable :**
 - 14 991 habitants en 1999
 - 14 934 habitants en 2018
- > La commune de **Chablis** représente environ **15% de la population** de la 3CVT (**fig.6**).
- > La 3CVT représente environ 4,4% de la population du Département de l'Yonne.
- > Sur les 14 intercommunalités dont le siège se situent dans l'Yonne, la 3 CVT est la 11^e intercommunalité en termes de population.
- > En dehors des communautés d'agglomération et à l'exception de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennes, **la 3CVT est l'une des intercommunalités du Département la moins dense** (25,2 hab/km²). Cette faible densité s'explique notamment par l'importance des superficies agricoles et viticoles mais également par une baisse significative de la population.

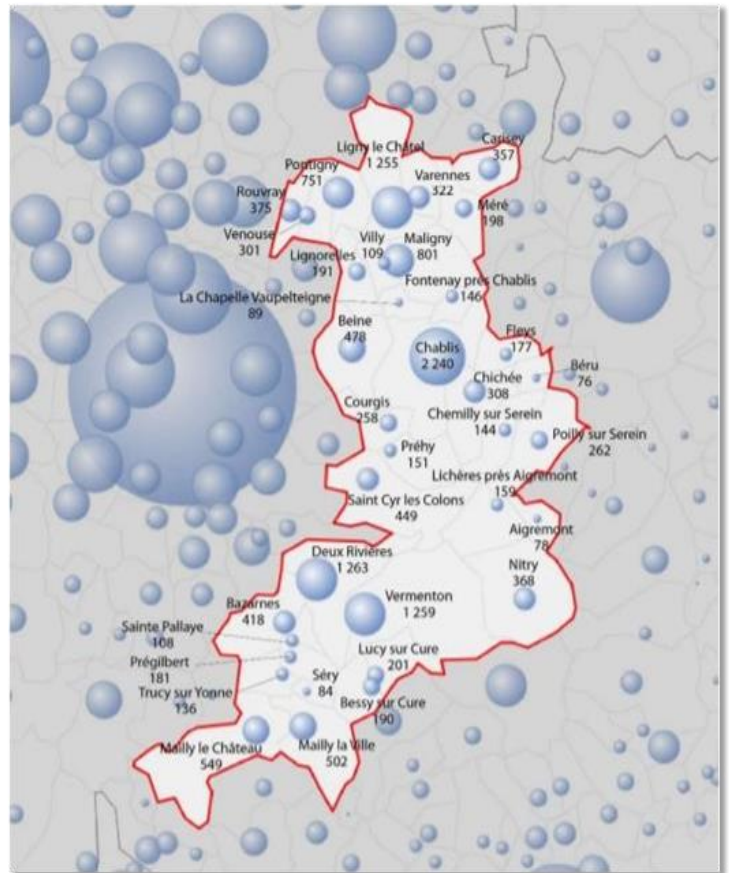


Figure 6. Démographie générale de la 3CVT

b. Pyramide des âges et âge moyen en 2018

L'âge moyen sur la 3CVT est de 43.6 ans (**fig.7**). Il est inférieur à celui du département mais supérieur à la Région et nettement plus important que l'âge moyen français (41,5 ans).

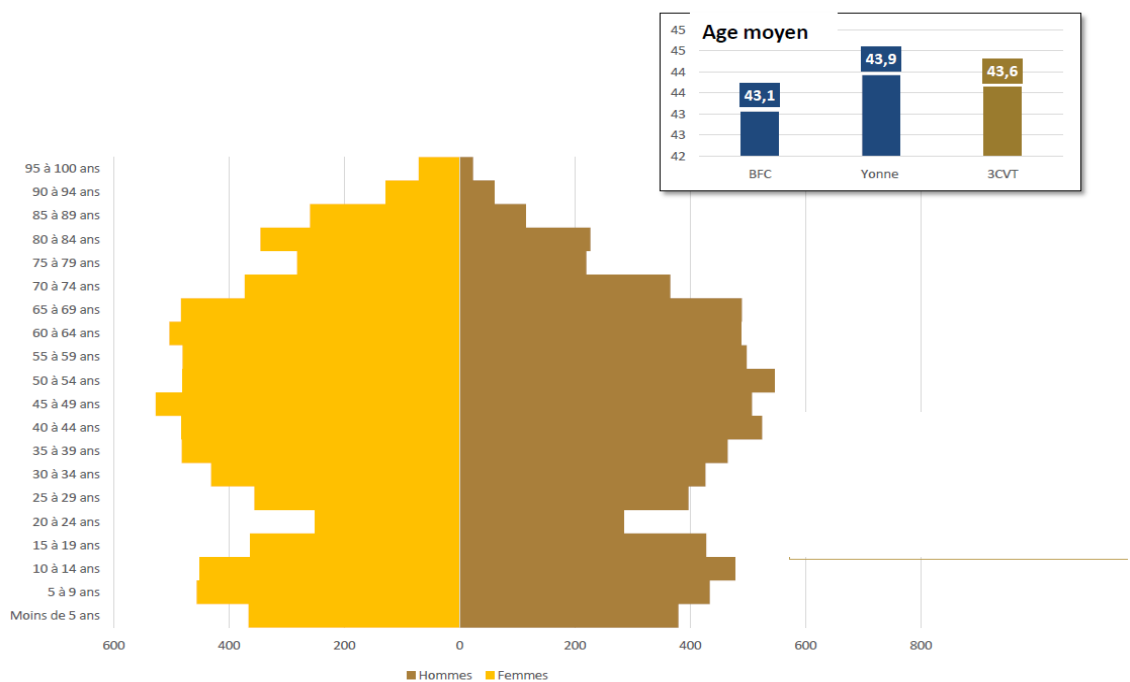


Figure 7. Pyramide des âges et âge moyen en 2018

c. Nombre d'habitants par tranche d'âge en 2018

Si les enfants de moins de 14 ans sont bien présents sur le territoire, la baisse des tranches d'âge des jeunes allant de 15 à 30 ans est significative (**fig.8**). Elle démontre un départ massif de la jeunesse dès la fin du collège. Ce phénomène s'explique par l'absence de lycée sur la 3CVT et la nécessité pour la jeunesse de se former sur des zones plus urbaines. Une fois les études terminées et vers l'âge de 30 ans, on note un retour de cette tranche d'âge sur le territoire pour une installation plus pérenne.

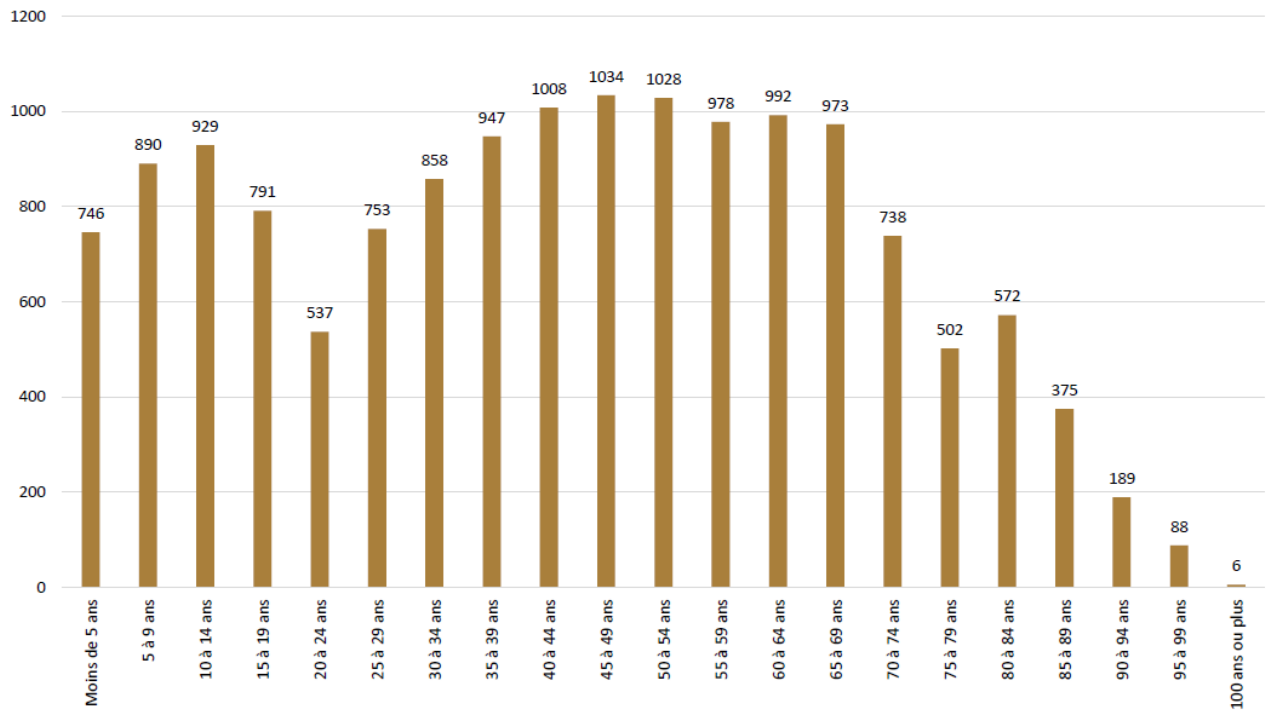


Figure 8. Nombre d'habitants par tranche d'âge en 2018

d. Evolution du nombre d'habitants par tranche d'âge entre 2015 et 2018

Le retour des trentenaires sur le territoire de la 3CVT ne signifie pas pour autant que la population puisse être qualifiée de « jeune » (**fig.9**). En effet, depuis 2015, la seule tranche d'âge qui augmente est celle des 60 – 74 ans, quand celle des 45 à 59 ans se maintient. Pour toutes les autres catégories, la baisse est remarquable.

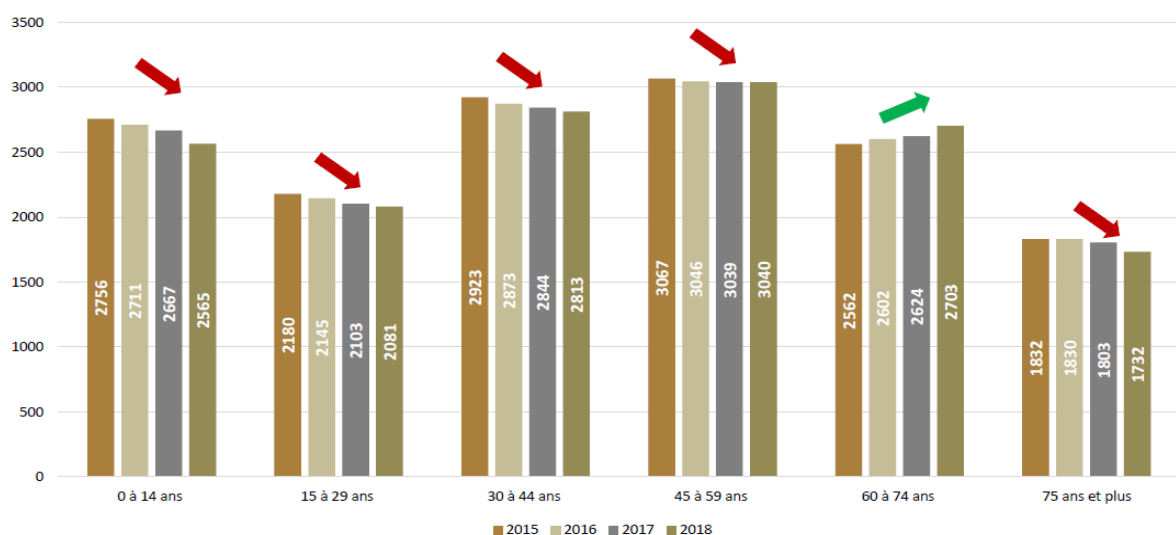


Figure 9. Evolution du nombre d'habitants par tranche d'âge entre 2015 et 2018

e. L'évolution de l'indice de jeunesse

L'indice de jeunesse (**fig. 10**) est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.

Sur le territoire de la 3CVT, l'indice est nettement favorable aux personnes âgées.

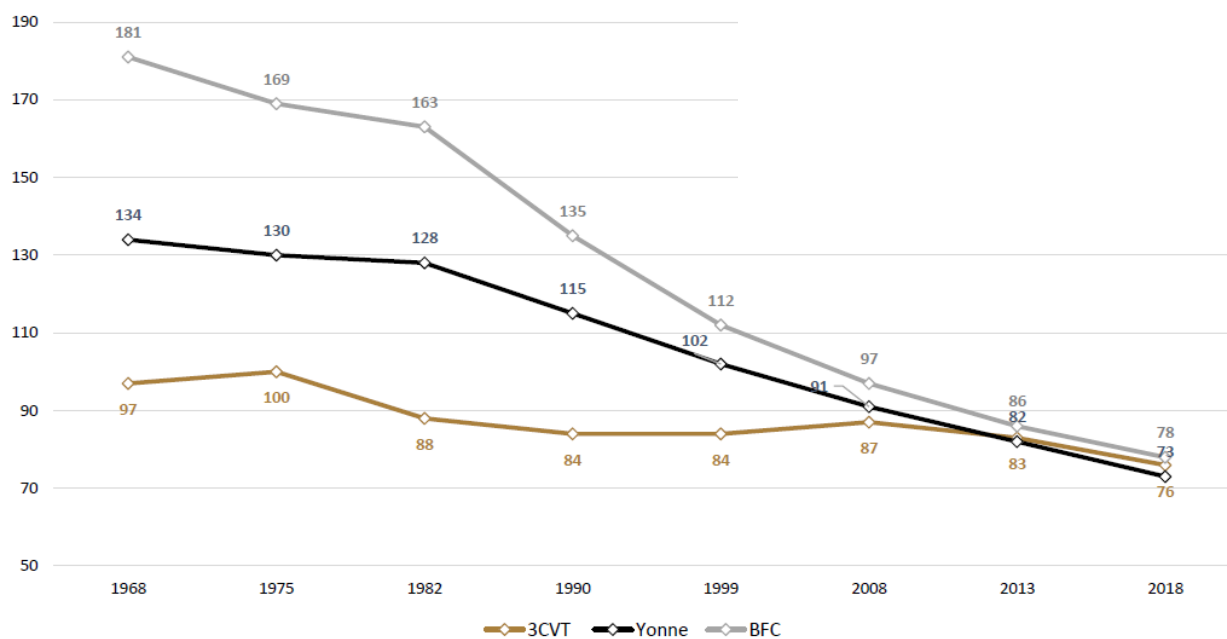


Figure 10. Indice de jeunesse

f. Le solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès (**fig. 11**). Sur la 3CVT, on parle d'accroissement négatif (le nombre de décès est supérieur à celui des naissances).

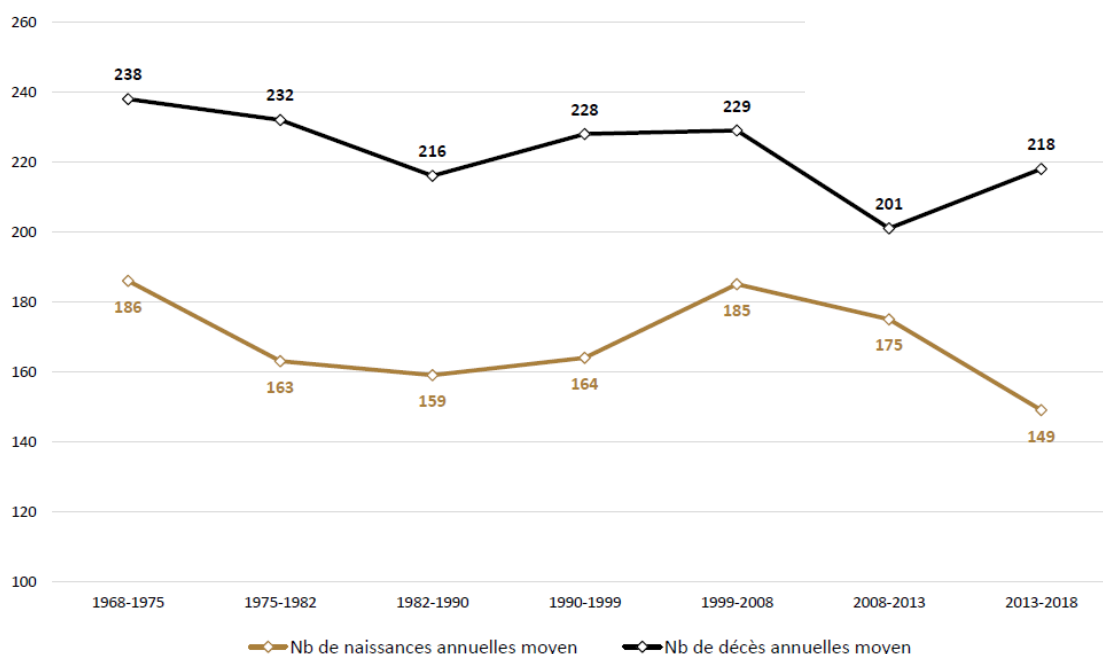


Figure 11. Le solde naturel

g. La natalité.

En moyenne entre 2013 et 2018, on recense 9.9 naissances pour 1 000 habitants sur le territoire de la 3CVT (**fig. 12**). C'est peu. A titre comparatif, sur le département de l'Yonne et sur la même période, le nombre de naissance est à 10.4 alors qu'il est à 11.9 à l'échelle nationale.

Toutefois la faiblesse du chiffre est à relativiser, car en dehors de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, les EPCI voisins ont un taux de natalité plus faible que celui de la 3CVT. A titre d'exemple, la Communauté de Commune Le Tonnerrois en Bourgogne, territoire voisin, a un taux de natalité à 8.2 (**fig. 13**).

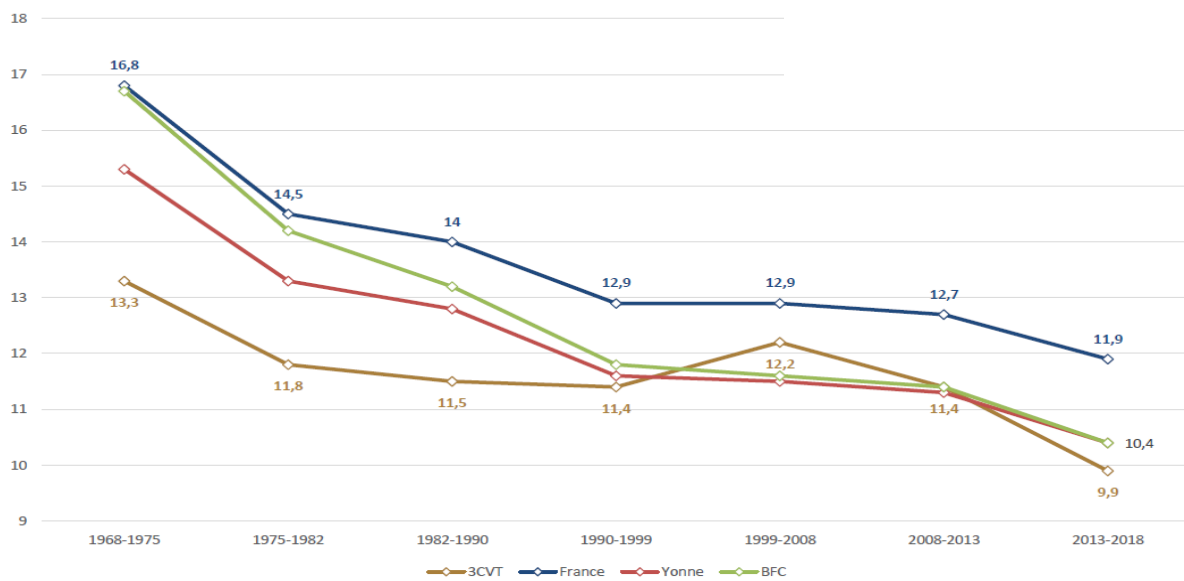


Figure 12. La natalité sur le territoire de la 3CVT

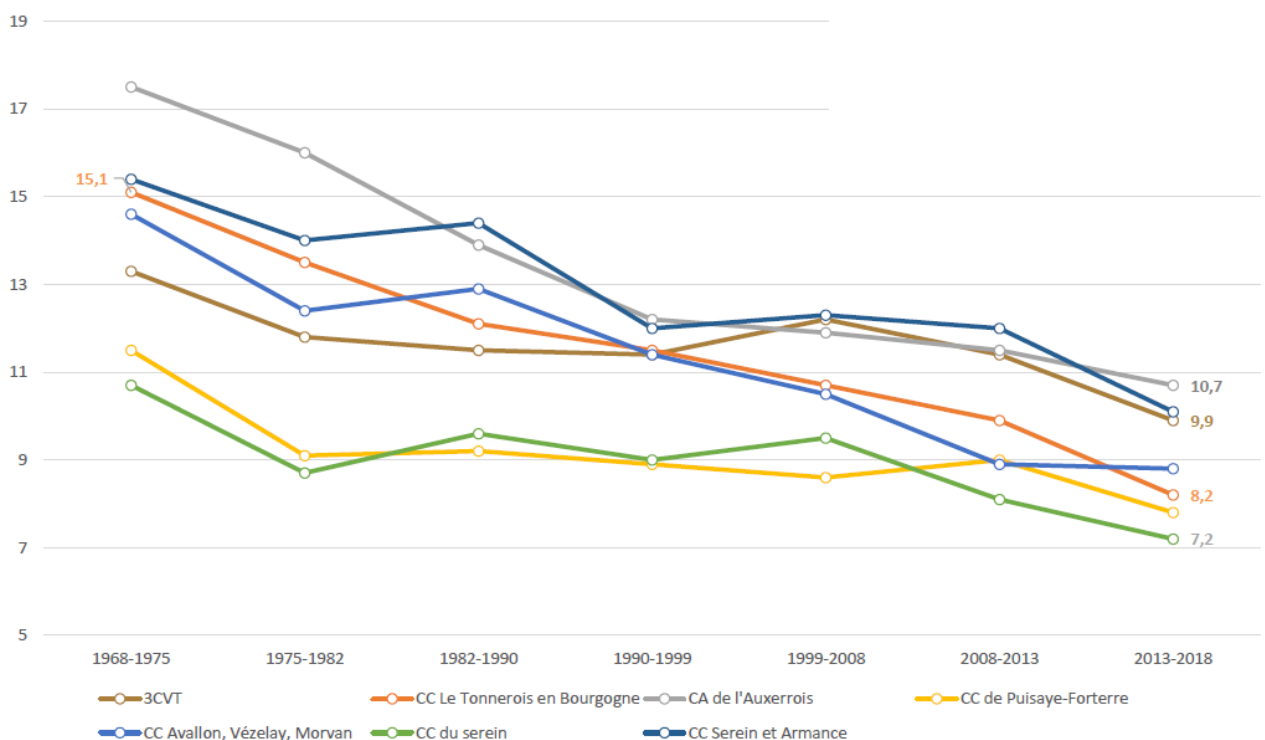


Figure 13. La natalité par EPCI dans l'Yonne

h. La mortalité

Entre 2013 et 2018, la 3CVT a enregistré en moyenne 14.4 décès pour 1 000 habitants. A titre comparatif, la moyenne nationale est de 8.8 (**fig. 14**). Ce chiffre important s'explique par la moyenne d'âge élevée du territoire.

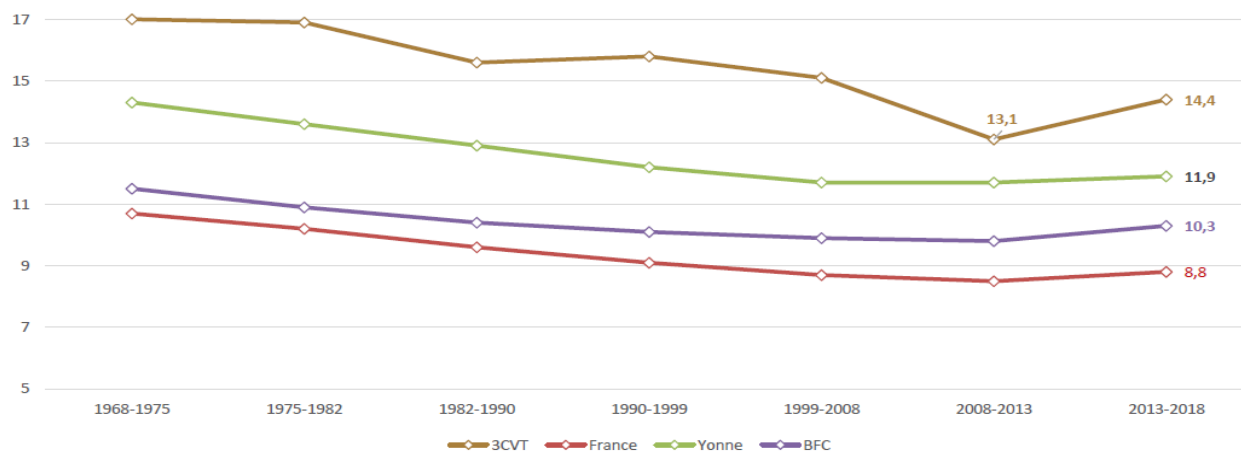


Figure 14. La mortalité

3. Un territoire attractif pour les familles

a. Le nombre des ménages et des familles en 2018

> Nombre de ménages

La 3CVT compte 63,4% de familles sur l'ensemble des ménages, ce qui est supérieur au département de l'Yonne et à la Région Bourgogne Franche Comté, ainsi qu'à la France. La part des familles monoparentale de la 3CVT est de son côté équivalente à celles du département de l'Yonne et de la France (**fig. 15 & 16**).

Le territoire de la 3CVT est donc propice à la vie de famille et à l'éducation.

	3CVT
Ensemble	6 753
Ménage d'une personne	2 376
Hommes seuls	1 178
Femmes seules	1 197
Autres ménages sans famille	96
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 282
un couple sans enfant	1 938
un couple avec enfant(s)	1 723
une famille monoparentale	621

Figure 15. Ménages et familles sur la 3CVT en 2018

	3CVT	Yonne	BFC	France
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Ménage d'une personne	35,2%	36,94%	38,26%	36,7%
Hommes seuls	17,4%	16,48%	16,95%	15,9%
Femmes seules	17,7%	20,47%	21,31%	20,8%
Autres ménages sans famille	1,4%	1,46%	1,56%	2,0%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	63,4%	61,59%	60,18%	61,3%
un couple sans enfant	28,7%	29,36%	28,67%	26,1%
un couple avec enfant(s)	25,5%	23,16%	23,11%	25,3%
une famille monoparentale	9,2%	9,07%	8,40%	9,9%

Figure 16. Ménages et Familles en pourcentage, à échelle de la région BFC

> Nombre de famille

	2008	2013	2018
Ensemble	6 583	6 711	6 753
Ménage d'une personne	2 110	2 196	2 376
Hommes seuls	963	1 018	1 178
Femmes seules	1 146	1 179	1 197
Autres ménages sans famille	158	120	96
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 315	4 396	4 282
un couple sans enfant	2 045	2 159	1 938
un couple avec enfant(s)	1 873	1 805	1 723
une famille monoparentale	397	431	621
Part des familles dans le nombre de ménages	66%	66%	63%

33% des communes de la 3CVT ont au moins 50 familles sur leur territoire

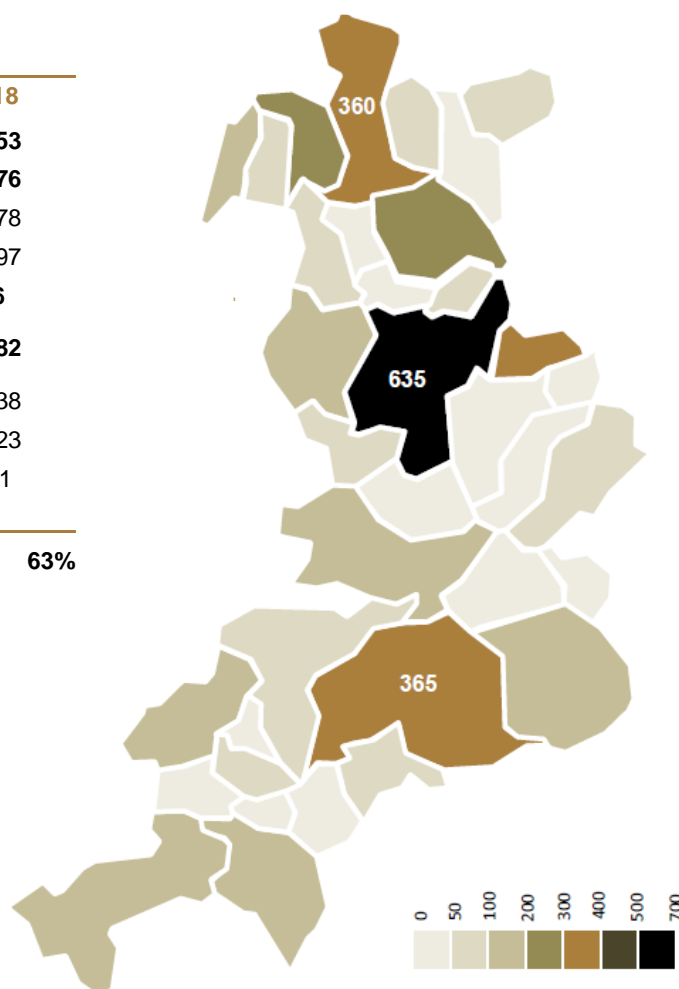
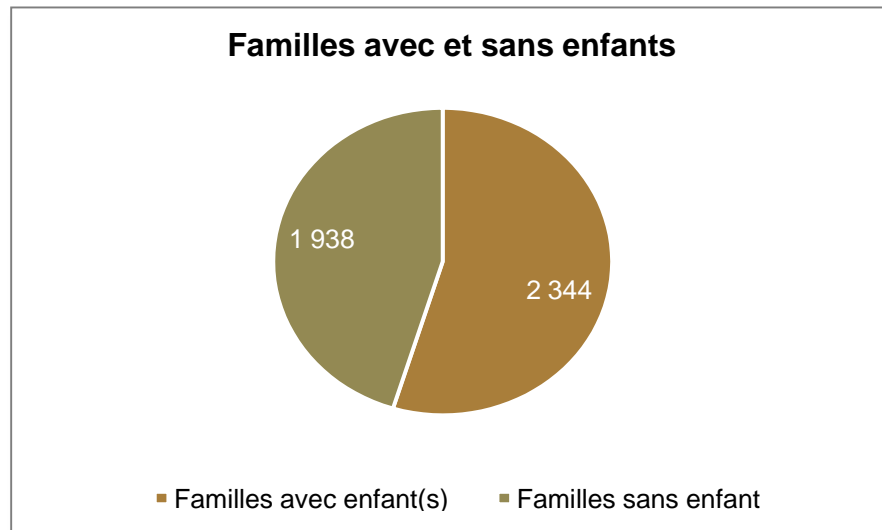


Figure 17. Part des familles par nombre de ménages et par commune

b. La structuration des familles



Les familles monoparentales représentent 15 % des ménages avec familles de la 3CVT, contre 40% pour les familles bi-parentales (**fig.18**).

Dans le département de l'Yonne, les familles monoparentales représentent également 15% des ménages, contre 38% pour les familles bi-parentales (**fig.18**).

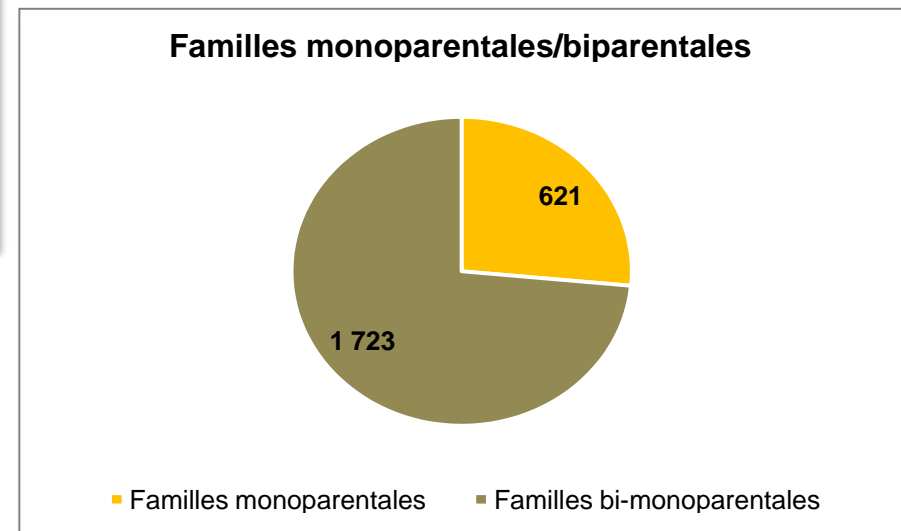
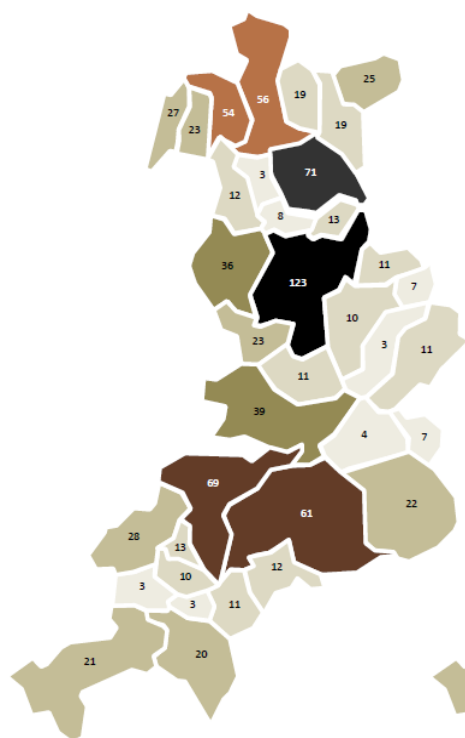


Figure 18. Structuration des familles

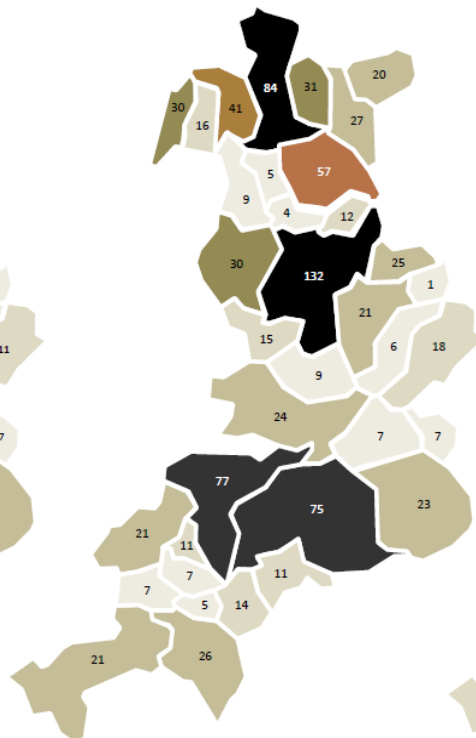
d. L'enfance jeunesse : de 5 à 19 ans

Si le nombre d'enfants entre 5 et 14 ans est cohérent comparé à la population totale de la 3CVT, le nombre de 15 – 19 ans apparaît comme faible (**fig.21**). Cette baisse s'explique par l'absence de lycée sur le territoire et par le besoin de se rapprocher des zones urbaines pour se former, se divertir ou encore travailler.

> La population de 5 à 9 ans (2018)



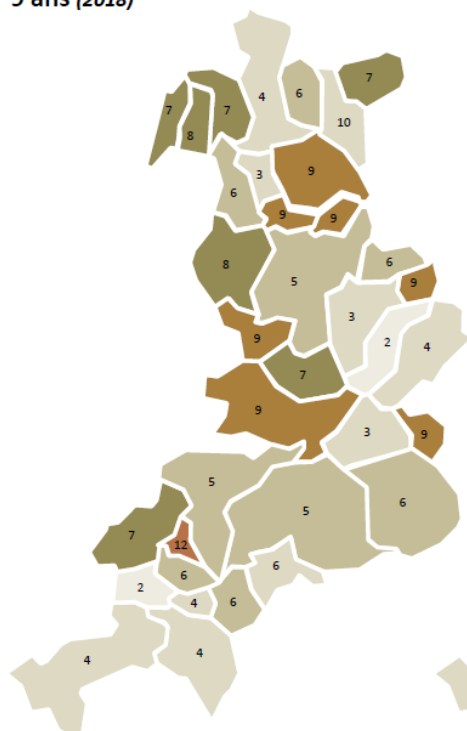
> La population de 10 à 14 ans (2018)



> La population de 15 à 19 ans (2018)



> La part (en %) des enfants de 5 à 9 ans (2018)



> La part (en %) des enfants de 10 à 14 ans (2018)



> La part (en %) des enfants de 15 à 19 ans (2018)

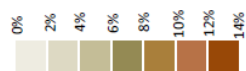


Figure 21. Population par communes des 5 - 19 ans

e. Les effectifs scolaires du premier degré

Depuis 2015, les effectifs scolaires dans les établissements du premier degré sont stables (+13 enfants) (**fig. 22**).

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
AIGREMONT					
BAZARNES	17	18	22	27	25
BEINE	41	52	36	40	41
BERU					
BESSY-SUR-CURE					
CARISEY	44	41	39	41	44
CHABLIS	304	287	285	294	292
CHEMILLY-SUR-SEREIN					
CHICHEE	16	19	20	19	21
COURGIS	15	18			
DEUX RIVIERES	121	138	133	141	134
FLEYS					
FONTENAY-PRES-CHABLIS					
LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE					
LICHERES-PRES-AIGREMONT					
LIGNORELLES					
LIGNY-LE-CHATEL	163	155	156	153	142
LUCY-SUR-CURE					
MAILLY-LA-VILLE	81	80	81	82	79
MAILLY-LE-CHATEAU					
MALIGNY	0	115	109	113	121
MERE					
NITRY	19	16	16	21	17
POILLY-SUR-SEREIN	18	17	17		
PONTIGNY	98	106	99	99	93
PREGILBERT					
PREHY					
ROUVRAY	22	23	22	22	21
SAINT-CYR-LES-COLONS	34	42	36	44	42
SAINTE-PALLAYE	0	0	0	0	0
SERY	0	0	0	0	0
TRUCY-SUR-YONNE	0	0	0	0	0
VARENNES	27	24	24	24	23
VENOUSE	15				
VERMENTON	188	185	172	172	167
VILLY					
3CVT	1249	1336	1267	1292	1262

Figure 22. Effectifs scolaires

La 3CVT compte 8 écoles dont 3 sont gérées par un SIVOS. Sur les 36 communes, 21 ne possèdent pas d'école primaire sur son territoire (**fig. 23**).

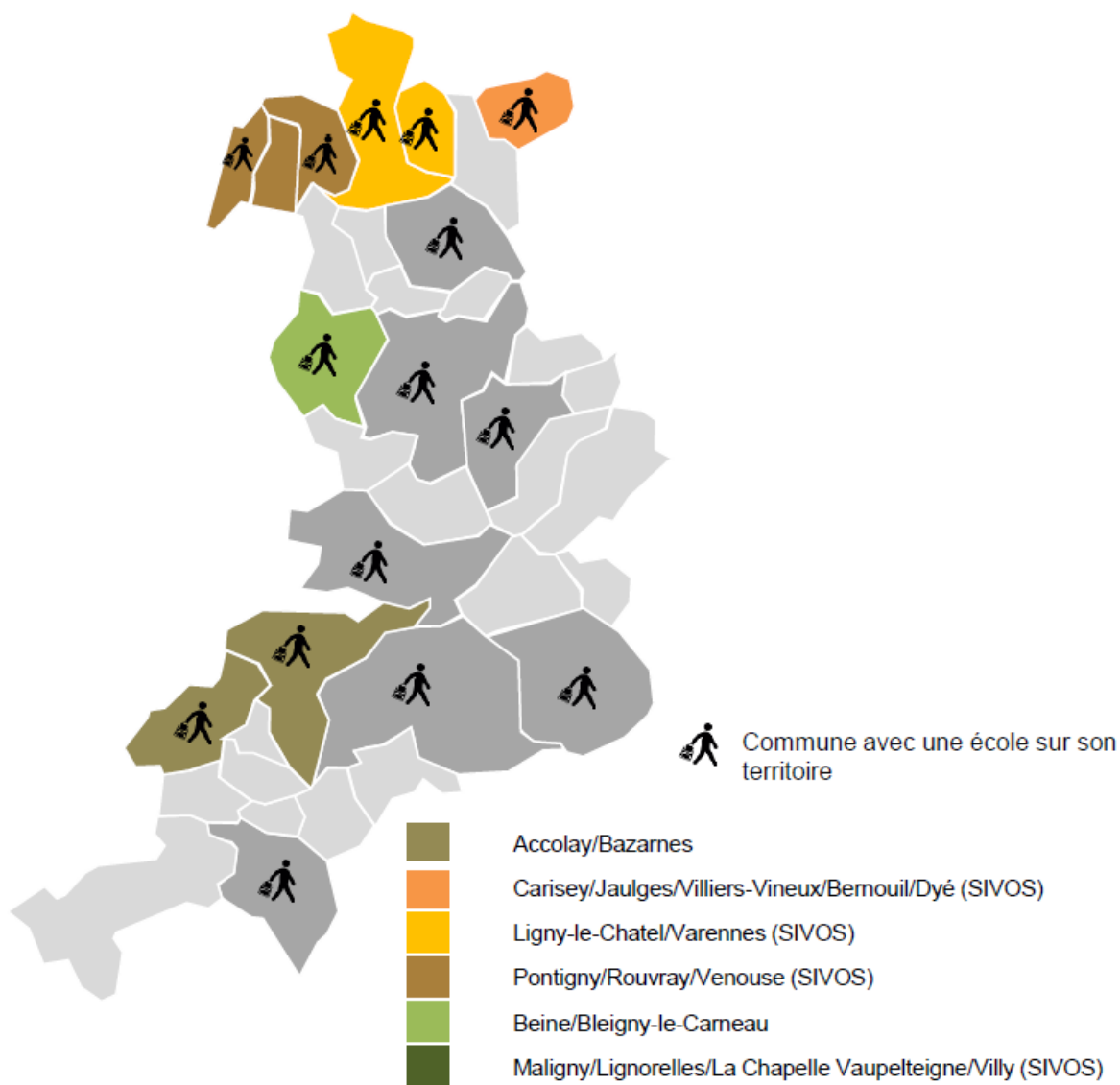


Figure 23. Effectifs scolaires par commune

f. Les effectifs scolaires du second degré

La 3CVT compte 2 collèges, à Chablis et Vermenton, accueillant les élèves du territoire.

En revanche, selon le schéma directeur des collèges 2010 –2018 du Conseil Départemental de l'Yonne, les enfants de 8 communes de la 3CVT ne sont pas rattachées à ces deux établissements¹ et se rendent sur les communes voisines d'Auxerre, Courson-les-carrières, Noyers-sur-Serein et Tonnerre (**fig.24**). Cette répartition des élèves préfigure déjà le départ des jeunes du territoire, qui s'accroît ensuite vers l'âge de 15 ans.

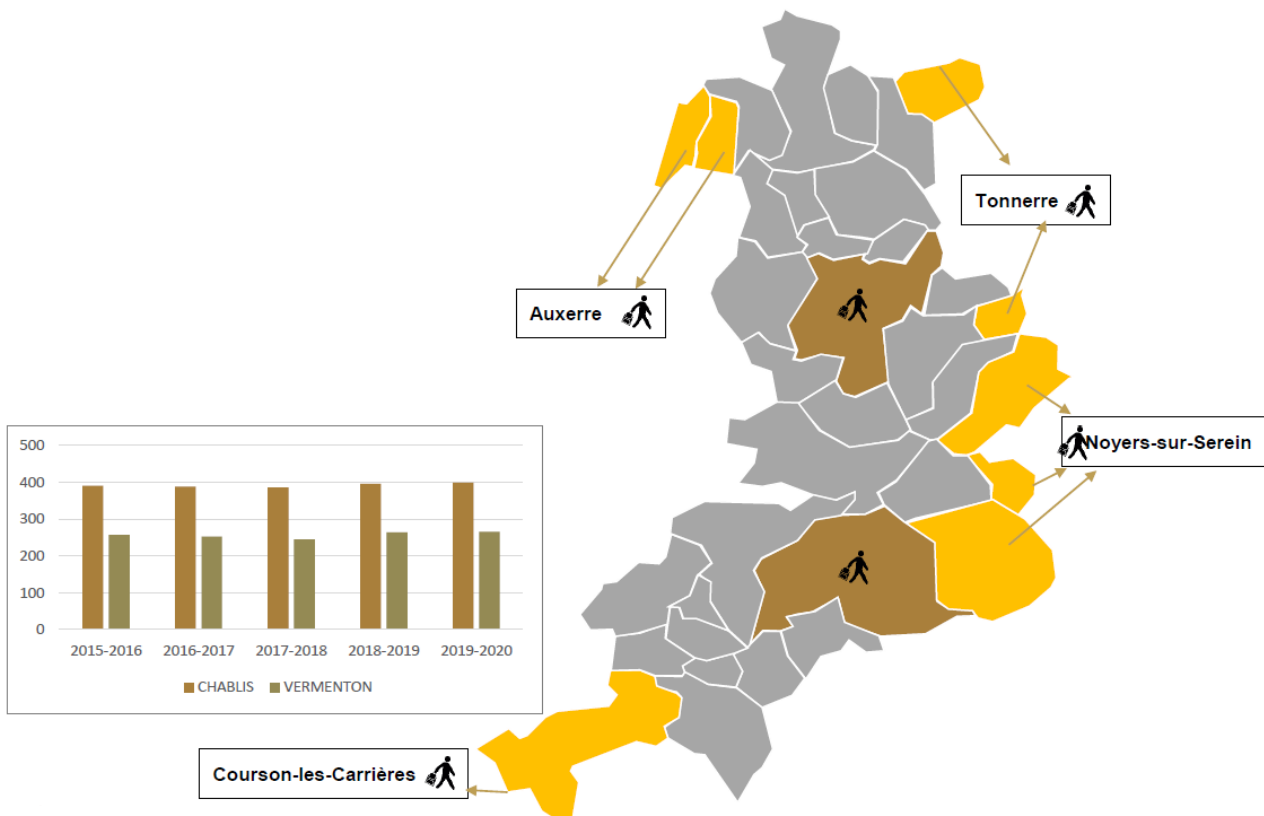


Figure 24. Effectifs du second degré et répartition par établissement

4. L'emploi sur Chablis Villages et Terroirs

a. Taux d'activité des 15 – 64 ans

Le taux d'activité se définit comme étant le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population de chaque territoire. Il peut se calculer par tranche d'âge mais aussi toutes classes confondues (**fig.25**).

¹ Erratum : courant 2022, la commune de Poilly-sur-Serein a intégré la carte scolaire du Chablisien.

Avec 8 926 actifs, le territoire de la 3CVT compte le taux d'activité (79%), toutes tranches d'âge confondues, le plus important du département de l'Yonne (fig.25 & 26).

La commune comptant le plus d'actifs est La Chapelle Vaupelteigne, avec un taux d'activité à 95.9 % (fig.27)

	3 CVT	Département
15-24 ans	49,9%	47,6%
25-54 ans	93,8%	90,2%
55-64 ans	56,4%	52,5%
3 classes	79,0%	74,3%

Figure 25. Calcul des taux d'activité par tranche d'âge et toutes classes confondues

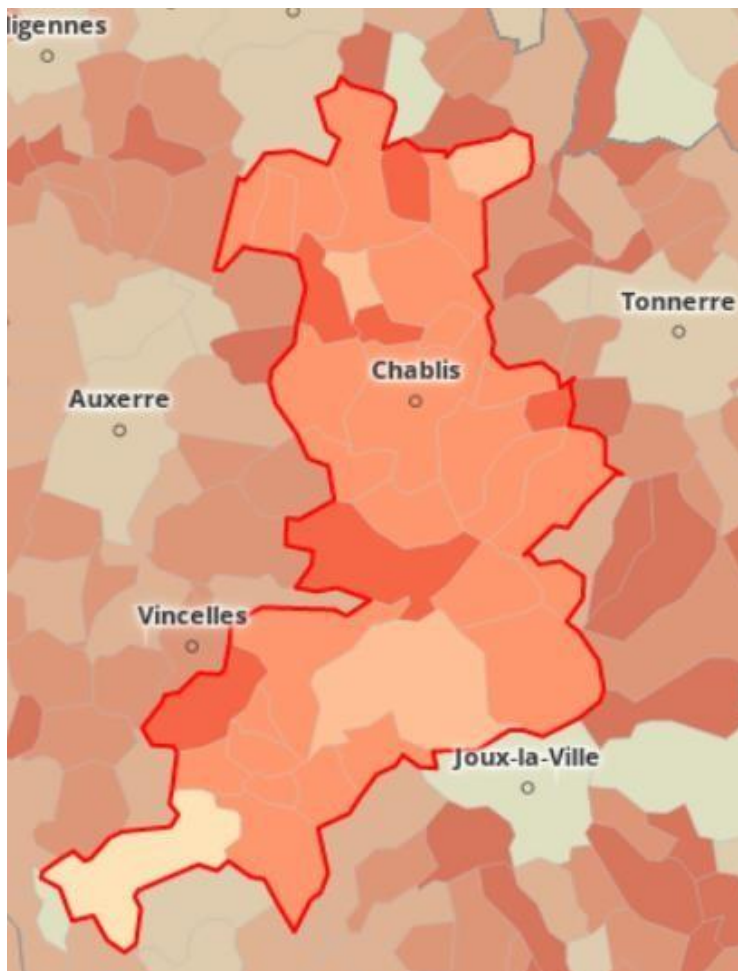
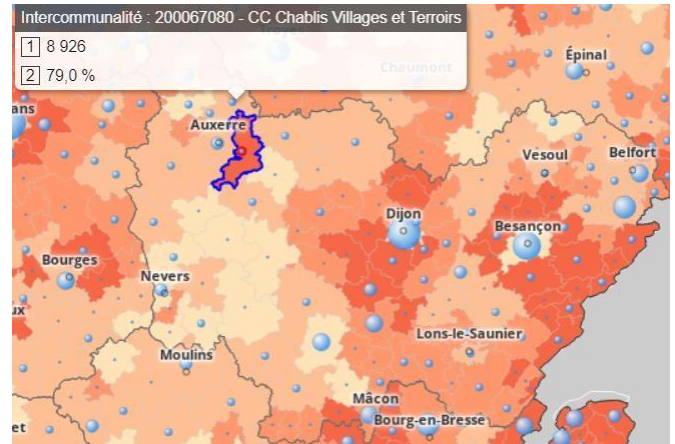


Figure 27. Pourcentage de taux d'activité par commune

Aigremont	80,4
Bazarnes	81,3
Beine	78,7
Béru	84,0
Bessy-sur-Cure	78,7
Carisey	75,4
Chablis	79,5
La Chapelle-Vaupelteigne	95,9
Chemilly-sur-Serein	80,6
Chichée	78,1
Courgis	77,2
Deux Rivières	77,9
Fleys	79,6
Fontenay-près-Chablis	80,7
Lichères-près-Aigremont	79,8
Lignorelles	90,8
Ligny-le-Châtel	80,1
Lucy-sur-Cure	77,3
Mailly-la-Ville	78,6
Mailly-le-Château	71,2
Maligny	79,6
Méré	77,1
Nitry	81,1
Poilly-sur-Serein	76,7
Pontigny	80,6
Prégilbert	79,3
Préhy	79,4
Rouvray	77,7
Saint-Cyr-les-Colons	84,5
Sainte-Pallaye	77,0
Sery	77,4
Trucy-sur-Yonne	78,8
Varennes	81,5
Venouse	78,5
Vermonton	75,2
Villy	74,4
MOYENNE	79,0

b. Les emplois

Plus grosse commune de la 3CVT, Chablis concentre 32% des emplois.

Avec 1 691 emplois à Chablis, 316 à Ligny-le- Châtel et 487 à Vermenton, les 3 plus gros bourgs historiques regroupent près de 48% des emplois du territoire (**fig. 28**).

Aigremont	10
Bazarnes	111
Beine	174
Béru	42
Bessy-sur-Cure	11
Carisey	78
Chablis	1691
La Chapelle-Vaupelteigne	42
Chemilly-sur-Serein	71
Chichée	119
Courgis	84
Deux Rivières	218
Fleys	79
Fontenay-près-Chablis	92
Lichères-près-Aigremont	57
Lignorelles	100
Ligny-le-Châtel	316
Lucy-sur-Cure	30
Mailly-la-Ville	106
Mailly-le-Château	96
Maligny	255
Méré	22
Nitry	212
Poilly-sur-Serein	53
Pontigny	199
Pré Gilbert	17
Préhy	161
Rouvray	60
Saint-Cyr-les-Colons	60
Sainte-Pallaye	11
Sery	7
Trucy-sur-Yonne	6
Varennes	74
Venouse	43
Vermenton	487
Villy	29
TOTAL	5223

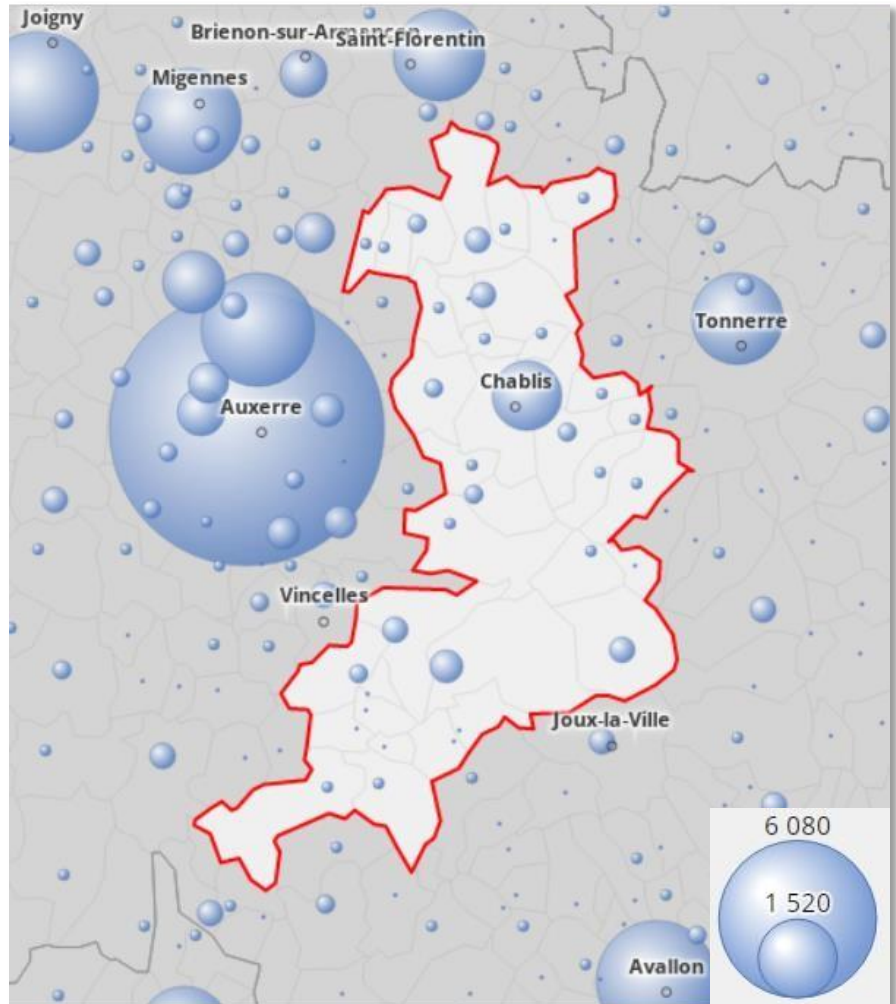
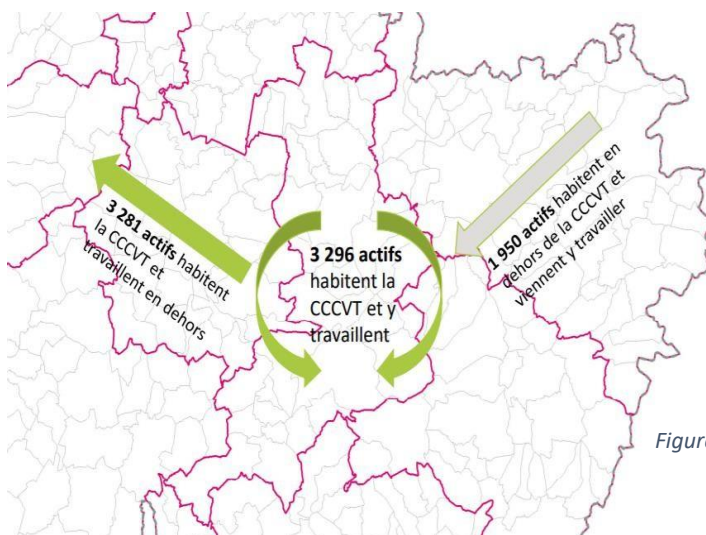


Figure 28. Nombre d'emplois par commune

c. Le flux domicile – travail



- > 50 % des actifs vivent et travaillent sur le territoire de la 3CVT.
- > 37% des actifs vivent en dehors de la 3CVT et viennent y travailler (**fig. 29**).

Figure 29. Flux domicile - travail

> La plus grande part des flux **internes** à la 3CVT se fait en direction de Chablis, puis en direction de Vermenton et de Deux Rivières (**fig. 30**).

> En **externe**, si le flux d'actif est déséquilibré avec le territoire de la CA de l'Auxerrois (1 actif entre, 3 sortent), les flux avec les autres Communautés de Communes sont plus équilibrés (1 actif sort, 1 actif entre) (**fig. 31**).

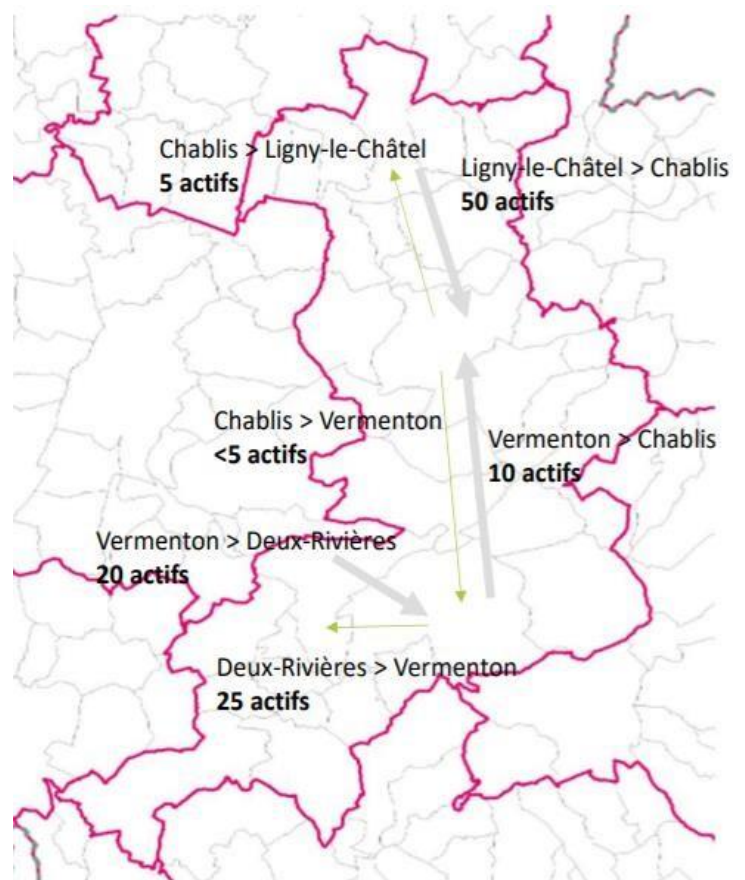


Figure 30. Flux internes

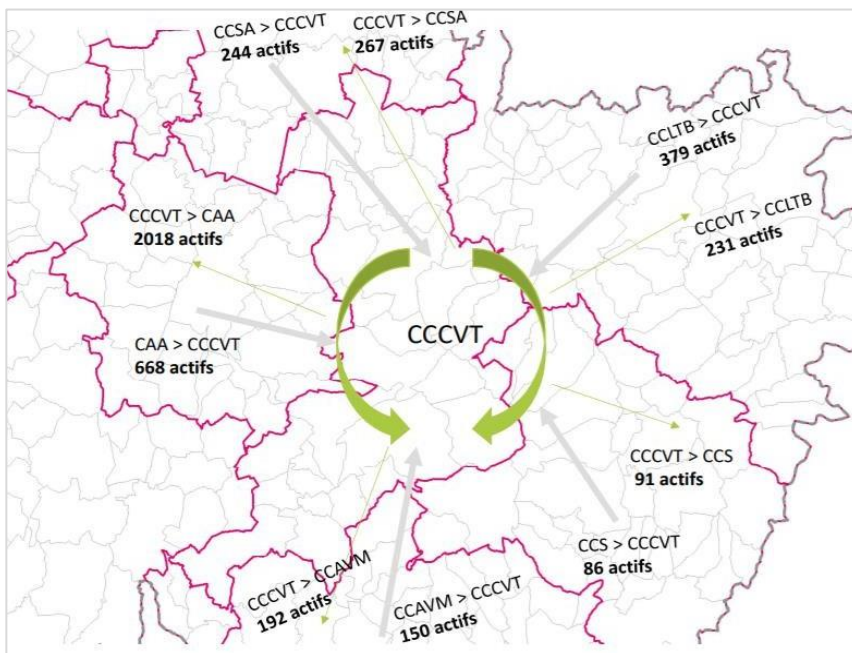


Figure 31. Flux externes

Ainsi, la population active du territoire travaille pour moitié sur la 3CVT. Elle n'est donc professionnellement que moyennement attractive et vise surtout les employés dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de l'industrie et du commerce.

Les flux entrants et sortants ne sont quant à eux pas tout à fait équilibrés.

Par conséquent, les actifs sont dépendant des pôles d'emplois intérieurs mais aussi et surtout extérieurs, avec l'Auxerrois qui capte un grand nombre de salariés et notamment les cadres et les professions intermédiaires.

5. Les revenus

a. Le revenu par habitant

La moyenne du revenu par habitant pour la 3CVT est de 16 467 €. Elle est supérieure à la moyenne de la région et nettement supérieure à celle du département (14 333 €) (**fig. 32**).

Les disparités en terme de revenus par habitants sont importantes sur le territoire de la 3CVT et s'expliquent essentiellement par la typologie de l'emploi, notamment viticole, qui génère des revenus plus élevés.

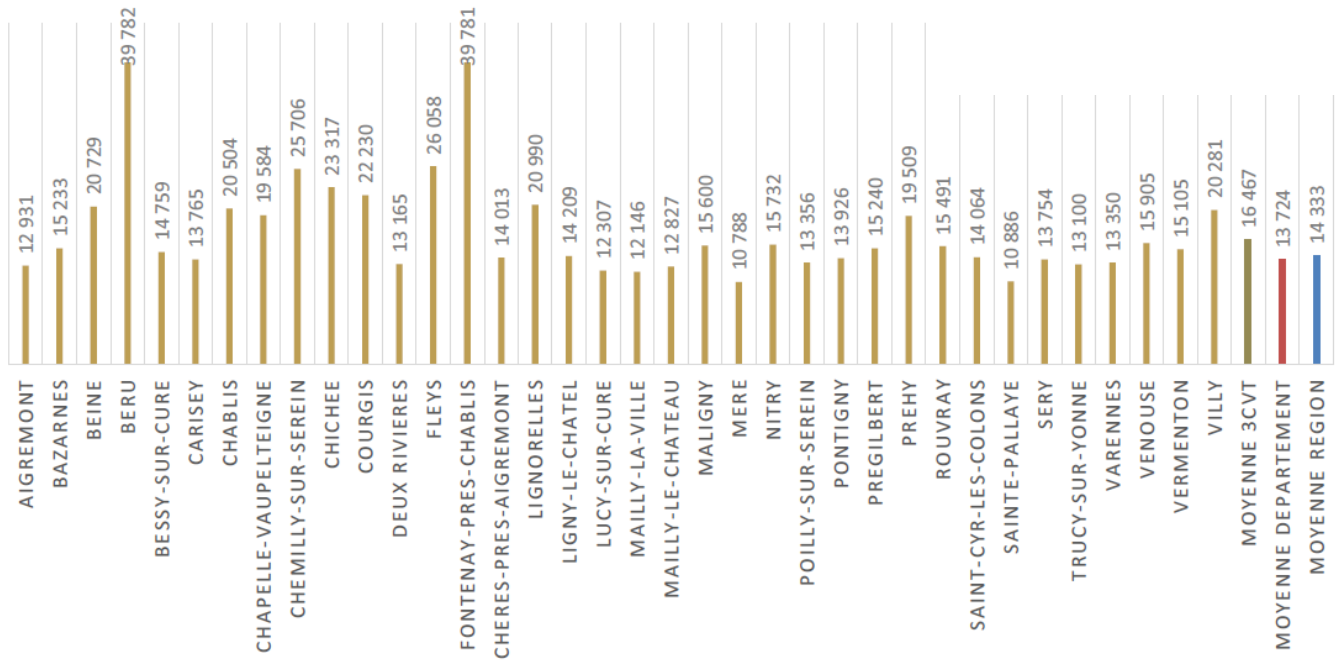


Figure 32. Le revenu par habitant

b. Le revenu médian

Le revenu médian de la 3CVT (21 850 €) est lui aussi plus élevé que celui de la région (21 480 €) et nettement plus élevé que celui du département (20 800 €) (**fig. 33**).

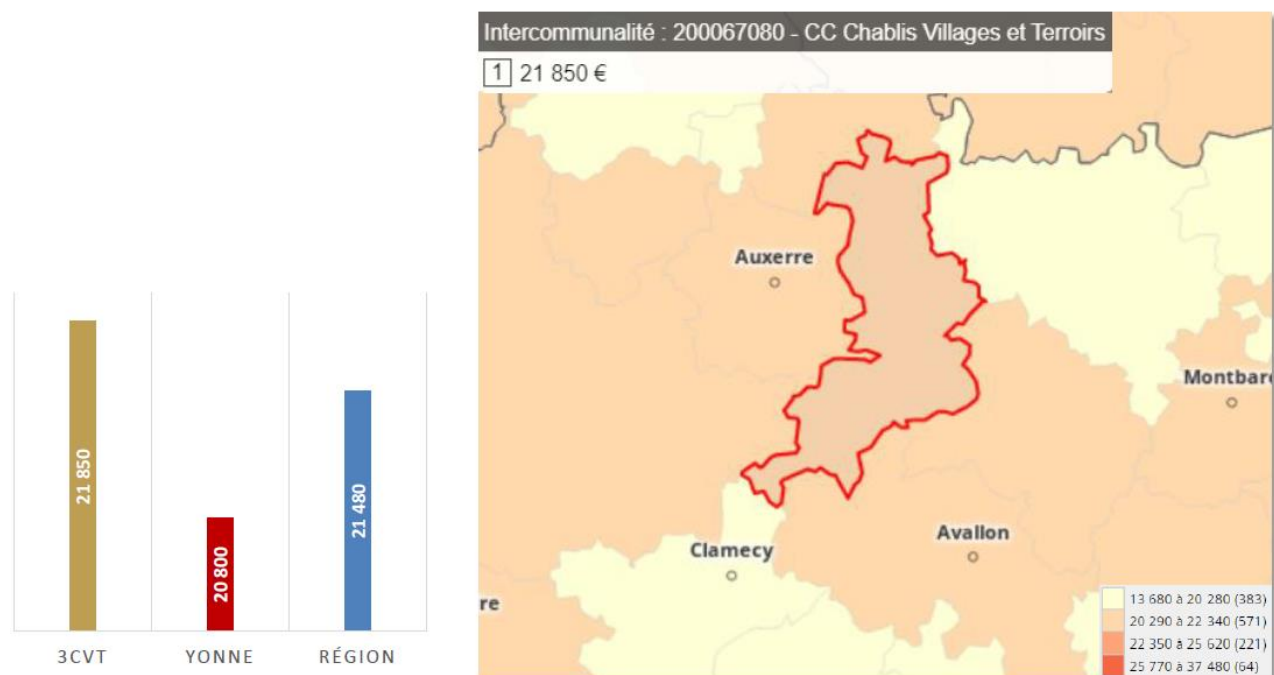


Figure 33. Le revenu médian

Cela ne signifie pas pour autant que tous les ménages de la 3CVT ont des revenus élevés. Certains revenus très élevés compensent les plus modestes.

En outre, les revenus élevés se concentrent surtout sur la partie Chablisienne du territoire, du fait de la viticulture. Les territoires du nord et du sud accueillent des rémunérations moindres, perçues par d'autres typologies de familles.

c. Part des minimas sociaux et seuil de pauvreté

La part des minimas sociaux perçus sur le territoire reste très bas, avec un taux d'1.5% (**fig. 34**), même si en 2018, la 3CVT récence un taux de pauvreté de 11%, avec des 50 – 59 ans touchés à 13.4% (**fig. 35**).

Néanmoins, la 3CVT ne compte aucune personne de moins de 30 ans ou de plus de 75 ans touchée par la pauvreté et ses taux ne dépassent jamais ceux du département, de la région et du territoire national (**fig. 35**).

Le constat est identique pour l'indicateur de fragilité sociale. Elle est présente sur le territoire et il ne faut pas la négliger, mais elle reste inférieure à celle du département, de la région et du territoire national (**fig. 36**).

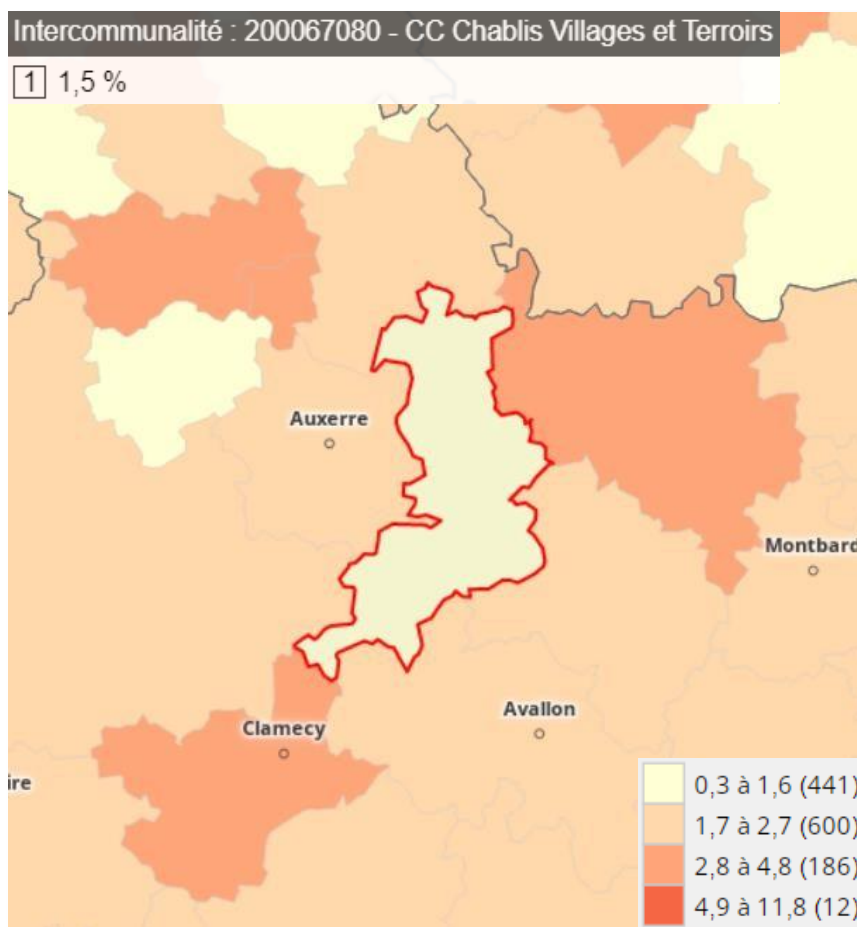


Figure 34. Part des minimas sociaux

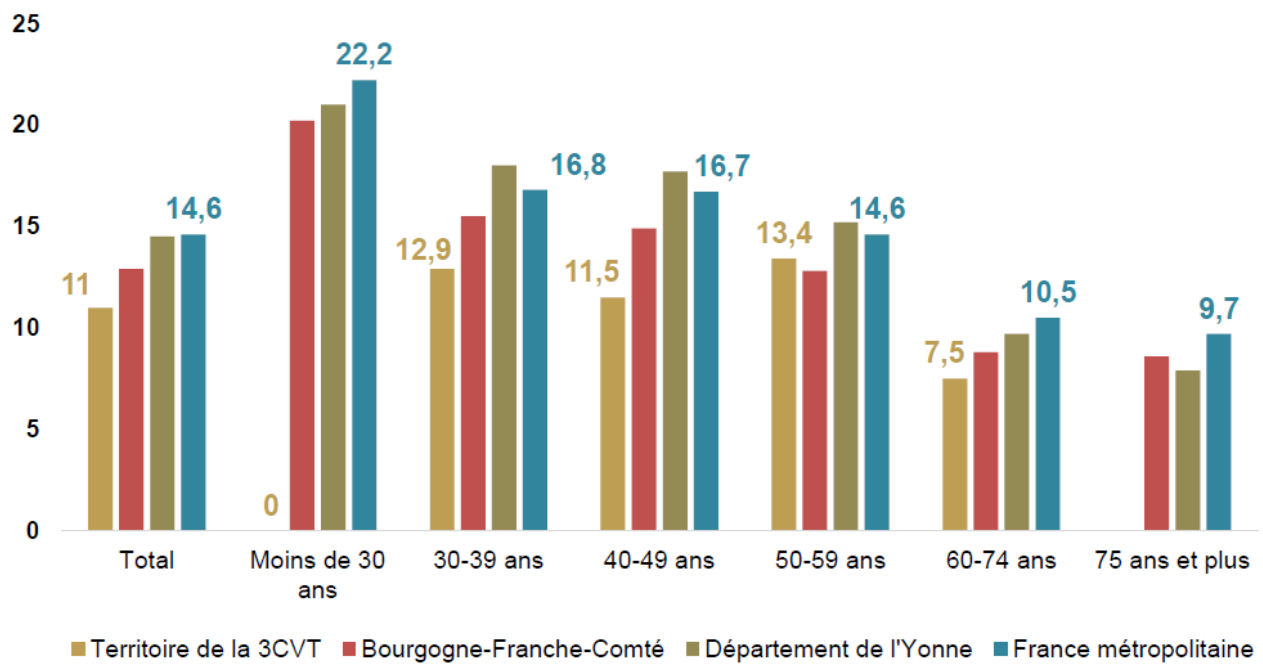


Figure 35. Seuil de pauvreté

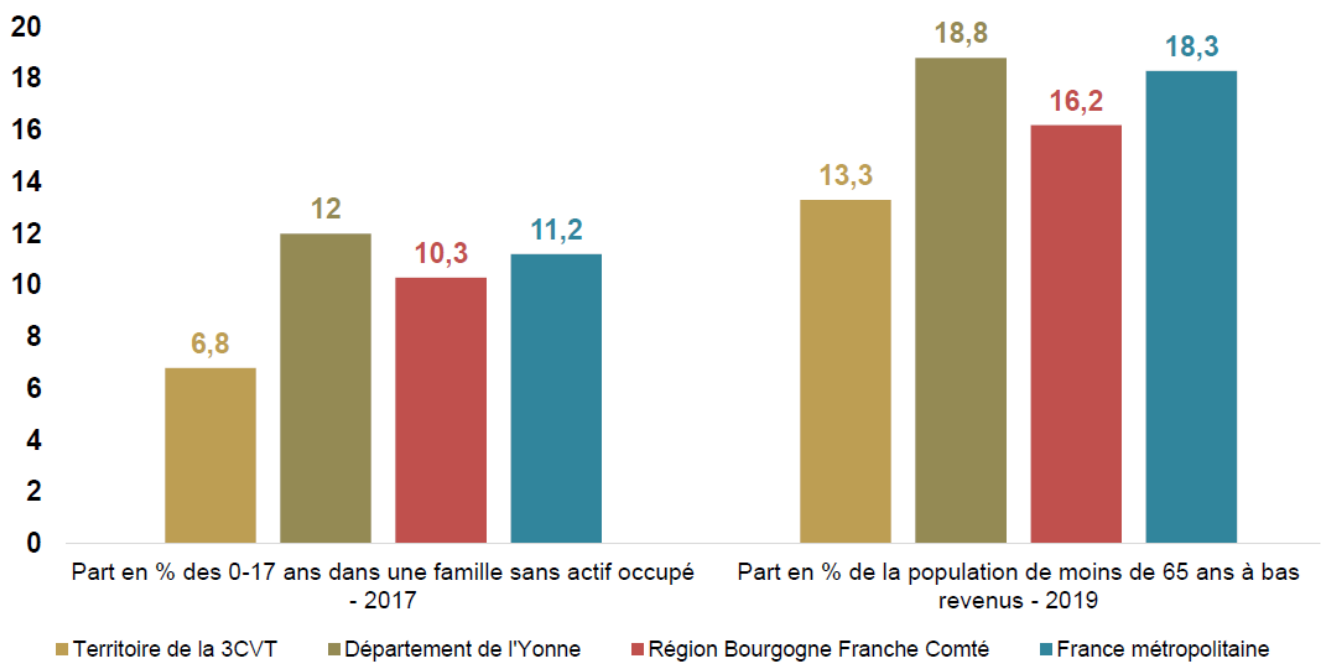


Figure 36. Indicateur de fragilité sociale

IV. Synthèse du diagnostic de territoire

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs est un territoire rural qui bénéficie d'une population stable. Cette population vit majoritairement de la viticulture, de l'agriculture et du commerce et profite globalement de revenus supérieurs à ceux perçus sur le reste du territoire français. Par ailleurs, la moitié des habitants vivant sur la 3CVT y travaillent également, ce qui permet un certain captage de richesses.

Néanmoins, le territoire perd sa population jeune dès la fin du secondaire ; ce dernier ne lui permettant pas de se former au-delà du collège et ne leur offrant pas ou peu de structures culturelles et de loisirs adaptés. C'est la population la plus fuyante du territoire et une grande part, une fois partie, préfère s'installer dans un milieu plus urbain.

Enfin, si la part des trentenaires avec enfants est notable, indiquant de ce fait que le territoire est attractif pour une installation familiale, la population en place actuellement reste vieillissante. Le renouvellement d'actifs restera dès lors insuffisant, ce qui conduira indubitablement à un vieillissement naturel.

Ainsi, tout l'enjeu pour la 3CVT pour les années à venir repose sur plusieurs facteurs d'attractivité :

- > **L'attractivité économique** permettra à la 3CVT d'attirer des entreprises, des salariés, mais aussi des personnes travaillant aujourd'hui à l'extérieur du territoire
- > **L'attractivité culturelle et touristique** qui, au travers d'offres sportives ou encore de loisirs, favorisera notamment la présence de la jeunesse
- > **L'attractivité résidentielle** visant spécifiquement les jeunes et les jeunes ménages. Pour cela, il conviendra d'une part, d'adapter l'offre d'hébergement à leurs besoins spécifiques (logements plus petits, moins chers et meublés pour les plus jeunes etc.) et d'autre part, de proposer des services de qualité aux familles, particulièrement dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (Relais Petite Enfance, crèches, centre de loisirs, secteurs ados etc).

En outre, si ces trois domaines doivent faire preuve d'une attention toute singulière, certains autres ne doivent cependant pas être négligés. En effet, même si la part des ménages à petits revenus et touchant les minimas sociaux reste minoritaire sur Chablis Villages et Terroirs, il s'agit de ne pas les occulter de la réflexion générale. Des pistes d'actions autour de la mobilité, de l'accès aux droits et au numérique peuvent par conséquent être également suivies.

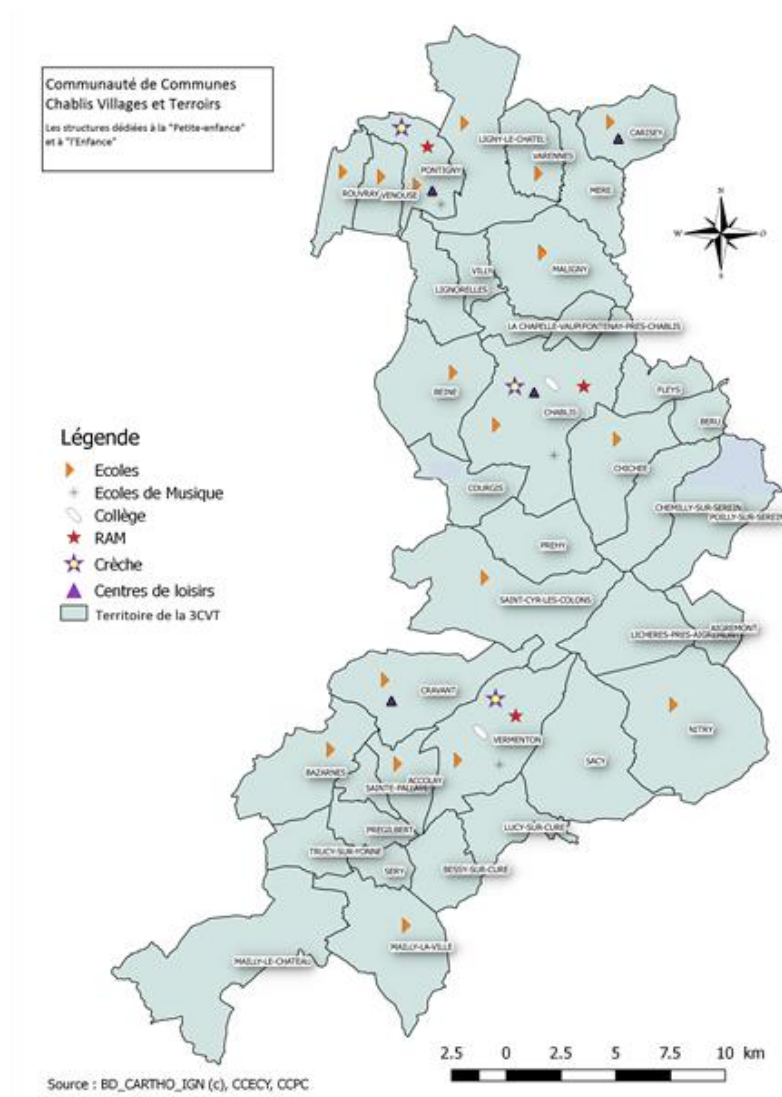
Dès lors, afin de limiter ce scénario de vieillissement tendanciel en misant sur les populations actives, le territoire doit préalablement réunir les conditions favorables à leur accueil. Il convient donc prioritairement de réaliser un état des lieux des services déjà existants sur la 3CVT et d'identifier les éventuels manquants.

V. Etat des lieux des services aux familles

1. Répartition territoriale des services aux familles

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs compte des structures (**fig. 37**) :

- > dédiées à la petite enfance, avec 3 crèches multi-accueils et un Relais Petite Enfance² répartis sur les communes de Pontigny, Chablis et Vermenton (du nord au sud)
- > dédiées à l'enfance, avec 4 centres de loisirs se situant sur les communes de Carisey, Pontigny, Chablis et Cravant (du nord au sud)
- > dédiées à la culture, avec une Ecole de Musique et de Danse répartie sur 3 antennes dans les communes de Pontigny, Chablis et Vermenton (du nord au sud). Cette structure est ouverte aux enfants et aux adultes.
- > dédiées au sport, avec une Ecole Multisports ouverte aux enfants de 5 à 11 ans³



Offre Sportive :

Le territoire propose aux **enfants de 5 à 11 ans**, une **Ecole Multisports** sur les communes de **Beine, Chablis, Chichée, Ligny-le-Châtel et Saint-Cyr-les-Colons**.

Sur le territoire Vermentonnais, le multisports est proposé dans l'offre associative.

Figure 37. Structures petite enfance et enfance - 3CVT

² L'intitulé Relais Petite Enfance a remplacé celui de RAM en 2021. Il intègre toujours les services du Relais d'Assistants Maternelles mais inclut également les missions de Guichet Unique.

³ La carte des structures petite enfance et enfance ne répertorie pas les structures sportives.

2. Offre d'accueil « petite enfance »

a. Nombre de naissances sur le territoire de la 3CVT (depuis 2020)

D'après les données de la PMI (**fig. 38**), on constate une tendance au ralentissement des naissances.

Le nombre moyen de naissance par commune au niveau intercommunal se situe entre 2,8 et 3 enfants. 22 communes en 2021 sont même en deçà de cette moyenne, dont l'ensemble des communes du secteur nord, à l'exception de Ligny-le-Châtel et Maligny.

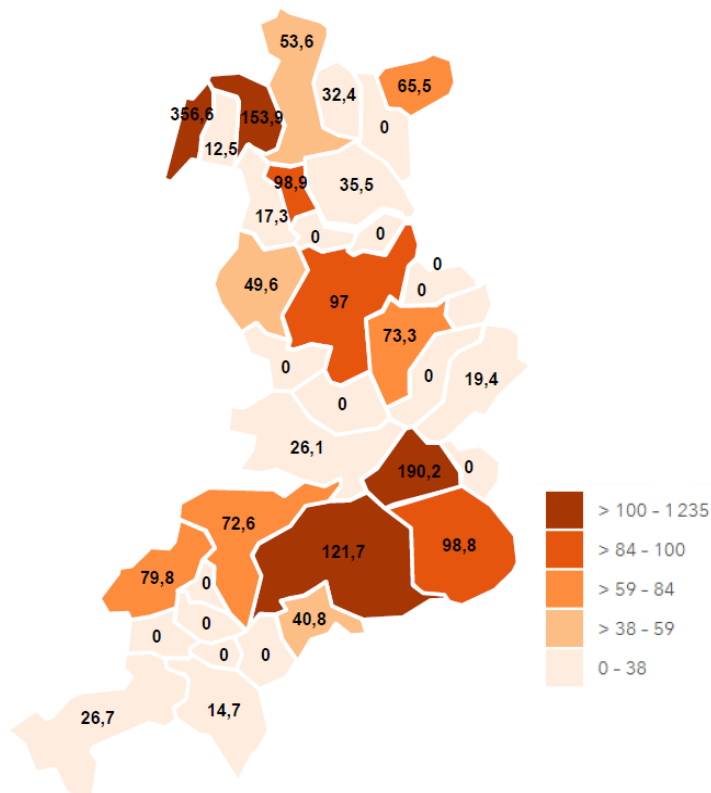
COMMUNES	NAISSANCES		
	2020	2021 Au 15/11/21	Prévues en 2022 Au 16/11/21
AIGREMONT	0	0	0
BAZARNES	1	3	1
BEINE	7	4	2
BERU	1	1	0
BESSY-SUR-CURE	3	0	0
CARISEY	2	2	1
CHABLIS	22	14	3
CHEMILLY-SUR-SEREIN	0	1	0
CHICHEE	2	2	1
COURGIS	1	1	0
DEUX RIVIERES	7	6	3
FLEYS	2	2	0
FONTENAY-PRES-CHABLIS	1	1	0
LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE	0	1	0
LICHERES-PRES-AIGREMONT	0	1	0
LIGNOUELLES	1	2	0
LIGNY-LE-CHATEL	17	14	5
LUCY-SUR-CURE	0	3	0
MAILLY-LA-VILLE	2	0	1
MAILLY-LE-CHATEAU	0	4	0
MALIGNY	8	7	1
MERE	0	1	0
NITRY	3	4	1
POILLY-SUR-SEREIN	2	1	0
PONTIGNY	9	2	2
PREGILBERT	1	1	0
PREHY	4	0	0
ROUVRAY	3	3	1
SAINT-CYR-LES-COLONS	3	5	1
SAINTE-PALLAYE	0	0	1
SERY	0	0	0
TRUCY-SUR-YONNE	2	2	0
VARENNES	2	1	0
VENOUSE	8	0	0
VERMENTON	9	11	0
VILLY	1	2	1
Total (36 communes)	124	102	25

Sources : Base de données Horus. Requête 2 – Evolution naissances dans le département sans cantons et requête Naissances prévues selon DG.

Figure 38. Nombre de naissances sur le territoire de la 3CVT depuis 2020

b. Le taux de couverture théorique

Le taux de couverture théorique correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans, par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans (assistante maternelle, salariée à domicile, accueil en EAJE, école maternelle) (**fig. 39**).



Le taux de couverture globale pour la 3CVT est de **61.5%**. Il est relativement élevé comparé aux territoires avoisinants.

Les communes de Rouvray, Pontigny, Vermenton et Lichères-près-Aigremont ont un taux de couverture très élevé. Autrement dit, les capacités d'accueil sont très importantes sur ces territoires par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans.

Figure 39. Taux de couverture théorique

c. La part des modes d'accueil

Les capacités d'accueil en individuel représentent une part plus importante sur la 3CVT (78%) que sur le département (72%) (**fig. 40**).

Au travers des différents modes de garde proposés sur le territoire, la 3CVT reste vigilante quant à l'offre faite aux familles et plus globalement à l'attractivité de son territoire.

En 2018	3CVT	En %	YONNE	En %
Nombre de places pour l'accueil individuel	235	78%	4 675	72%
Nombre de places pour l'accueil collectif	67	22%	1 425	22%
Nombre de place pour les autres modes d'accueil	1	0%	386	6%
TOTAL	303		6 486	

Figure 40. La part des modes d'accueil

d. Les crèches et les assistantes maternelles

Les offres en EAJE couvrent de manière cohérente l'ensemble du territoire de la 3CVT (3 crèches réparties au sud, au centre et au nord) (**fig. 41**).

Les assistantes maternelles (uniquement des femmes sur la 3CVT), sont installées de manière relativement homogène sur le territoire, même si les bourgs historiques restent privilégiés, comme Chablis, Ligny-le-Châtel ou Vermenton. Néanmoins, 13 communes ne disposent pas d'assistantes maternelles, dont 5 sur le secteur sud du territoire, renforçant la situation d'éloignement de Mailly-le-Château et de Mailly-la-Ville.

Au nord, la commune de Rouvray fait figure d'exception. Petite, elle regroupe à elle seule 6 professionnelles, ce qui représente 26 places pour les 0 – 3 ans.

Un point de vigilance est à apporter au niveau de l'âge élevé des assistantes maternelles. En effet, 41% d'entre elles ont plus de 55 ans (**fig. 41**).

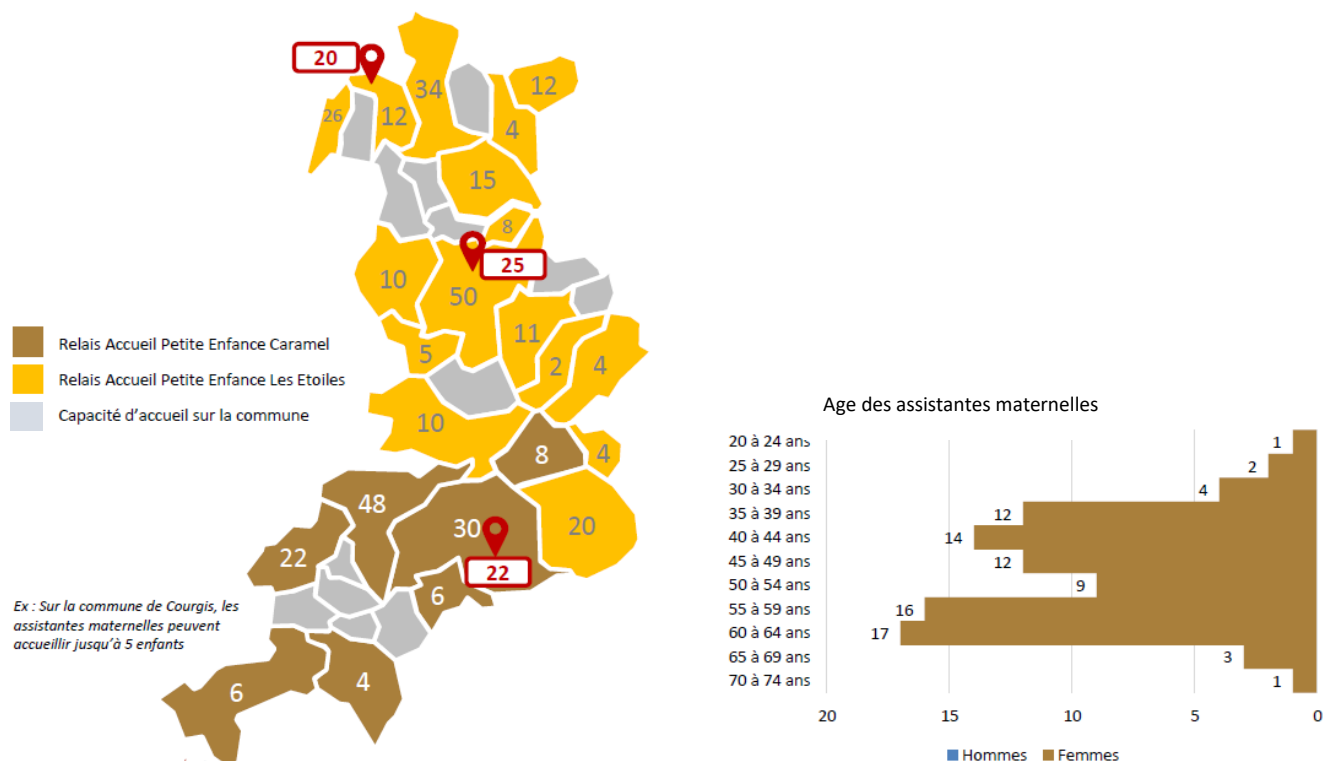


Figure 41. Offre mode d'accueil petite enfance

Si la répartition des modes de garde apparaît relativement cohérente sur l'ensemble du territoire et si les naissances sont en légère baisse depuis 2020, les structures d'accueil collectives semblent parallèlement peiner à répondre favorablement à toutes les demandes d'inscription centralisées au Relais Petite Enfance. Ce constat a par ailleurs encouragé la 3CVT à augmenter le nombre de berceaux de la crèche Sucre d'Orge (Vermenton) au 1^{er} janvier 2021 (passé de 22 à 24 berceaux).

Cette situation qui pourrait paraître paradoxale en première lecture, s'explique en grande partie par trois facteurs cumulés :

- > Les modes de garde collectifs sont aujourd'hui plébiscités par les familles (recherche de la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge, flexibilité des jours et horaires d'accueil, souhait de leur voir proposer un projet pédagogique etc.)
- > Embaucher une assistante maternelle devient administrativement de plus en plus complexe et c'est parfois plus onéreux que la structure collective
- > Les assistantes maternelles partant à la retraite ne sont pas remplacées, ce qui amène les parents à devoir chercher d'autres modes de garde.

Il convient donc d'étudier plus précisément les situations des 3 secteurs de la 3CVT, afin de déterminer les besoins futurs en mode de garde des moins de 3 ans.

1 Secteur Vermentonnais

• Situation des assistantes maternelles

Pour 134 enfants de moins de 3 ans en 2018, le secteur Vermentonnais propose une capacité de 138 places aux domiciles des assistantes maternelles. Des places sont disponibles dans les communes de Bazarnes et de Vermenton (**fig. 42**).

Les demandes de garde pour les enfants de Mailly-la-ville et des communes sans assistantes maternelles se reportent sur la crèche de Vermenton.

Communes	Nb d'enfant - 3 ans en 2018 Insee	Nb naissance 2020 et 2021 PMI	nb Assitant Maternel	Age moyen AM	nb de places AM	nb de places disponibles AM	Multi accueil (en vert chablis, orange pontigny, jaune vermenton)
BAZARNES	16	4	5	47	22	4	3
BESSY SUR CURE	6	3					4
DEUX RIVIERES	33	13	11	52	47	1	9
LUCY SUR CURE	9	3	1	47	6	1	2
MAILLY LA VILLE	7	2					4
MAILLY LE CHÂTEAU	12	4	1	48	6		
PREGILBERT	10	2					1
SAINTE PALLAYE	2	0					1
SERY	1	0					1
TRUCY SUR YONNE	7	4					2
VERMENTON	31	20	7	50	33	6	16
TOTAUX SECTEUR VERMENTONNAIS	134	55	25	50	114	12	43

Adeline MINAT:
 Dont 2 places disponibles au 01/09

Adeline MINAT:
 Dont 3 places disponibles au 29/08

Figure 42. Nombre de places aux domiciles des Assistantes Maternelles - Secteur Vermentonnais

- Situation de la crèche Sucre d'Orge

Pour une capacité de 24 berceaux, 58 enfants sont inscrits à la crèche Sucre d'Orge, dont 45 résidents sur la 3CVT. Les enfants de la 3CVT représentent 76,8% des heures d'accueil ⁴ (fig. 43).

lieu de résidence des enfants (commune ou quartiers)	Nbre heures/enfant	graphique		
		%	Nombre d'enfants inscrits	%
Accolay	3408,12	8,32	4	7,00
Annay-la-Cote	793,95	1,94	1	2,00
Arcy-sur-cure	2526,2	6,17	3	5,00
Bazarnes	3084,99	7,53	3	5,00
Bessy-sur-cure	1816,55	4,44	4	7,00
Charentenay	77,29	0,19	1	2,00
Cravant	2314,49	5,65	5	9,00
Escolives	2636,36	6,44	2	3,00
Essert	793,99	1,94	1	2,00
Irancy	177,41	0,43	1	2,00
Lucy sur cure	295,31	0,72	1	2,00
Mailly - la - ville	2376,75	5,80	4	7,00
Pré Gilbert	364,27	0,89	1	2,00
Sacy	1289,05	3,15	2	3,00
Sery	792,31	1,93	1	2,00
St More	590,24	1,44	1	2,00
Préhy	225,09	0,55	1	2,00
Ste Pallaye	1215,09	2,97	1	2,00
Trucy sur Yonne	1360,74	3,32	2	3,00
Vallan	491,36	1,20	1	2,00
Vermenton	11114,82	27,14	14	24,00
Vincelles	175,43	0,43	2	3,00
Voutenay	2030,44	4,96	1	2,00
St Cyr le colons	997,28	2,44	1	2,00
total	40947,53	100,00	58	100,00

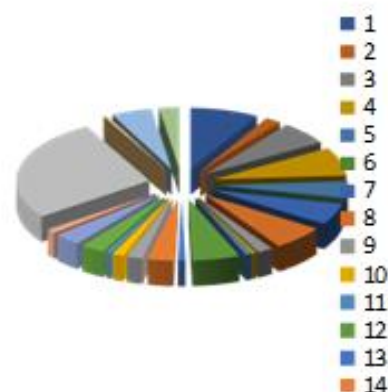


Figure 43. Situation crèche Sucre d'Orge - Secteur Vermentonnais

- Nombre de demandes en structures collectives

Depuis l'augmentation du nombre de berceaux à la crèche Sucre d'Orge au 1^{er} janvier 2021, les refus sont rares (seulement 4) (fig. 44). Il est donc possible de dire que le nombre de berceaux dans cet établissement est actuellement adapté aux besoins du territoire vermentonnais.

	Nombre de demandes en EAJE par communes entre 2018 et 2020 (soit 3 années)	Nombre de demandes en EAJE par communes depuis le 1 ^{er} Janvier 2021	Etat du traitement des demandes 2018-2021			
			Acceptées	Attentes de AsMat	Refusées	Non commentées
Bazarnes	1	2	3			
Bessy S/ Cure	3	2	5			
Deux Rivières	8	6	13		1	
Lucy S/ Cure	-	1	1			
Mailly la Ville	2	1	3			
Mailly le Château	-	-				
Nilly	-	-				
Pré Gilbert	0	2	1		1	
Préhy	2	2	2		2	
Sacy	2	1	3			
Sainte Pallaye	0	2	2			
Sery	1	0	1			
Trucy S/ Yonne	1	1	2			
Vermenton	7	6	9	1		3

Figure 44. Nombre de demandes en structure collective - Secteur Vermentonnais

⁴ Il convient de rappeler que les critères majeurs de la commission d'attribution des places sont « parents habitant ou **travaillant** sur le territoire »

2 Secteur Chablisien

• Situation des assistantes maternelles

Pour 156 enfants de moins de 3 ans, le secteur Chablisien propose une capacité d'accueil de 148 places chez les assistantes maternelles (**fig. 45**). Sur ce mode de garde, il y a plus de demandes que d'offres.

Communes	Nb d'enfant - 3 ans en 2018 Insee	Nb naissance 2020 et 2021 PMI	nb Assitant Maternel	Age moyen AM	nb de places AM	nb de places disponibles AM	Multi accueil (en vert chablis, orange pontigny, jaune vermentan)	
AIGREMONT	3	0	1	57	4			
BEINES	13	11	3	51	10	1	6	
BERU	1	2					1	
CHABLIS	54	36	13	45	48	1	27	
CHEMILLY SUR SEREIN	3	1	1	62	2		3	
CHICHEE	10	4	2	53	8		3	
COURGIS	10	2	1	62	5		2	
FLEYS	2	4						
FONTENAY PRES CHABLIS	6	2	2	57	8	1		
LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE	6	1						
LICHERES PRES AIGREMONT	5	1	2	56	8		3	
NITRY	12	7	3	58	16		1	
POILLY SUR SEREIN	6	3	1	62	4		2	
PREHY	4	4					1	1
SAINT CYR LES COLONS	21	8	3	49	10		1	
TOTAUX SECTEUR CHABLISIEN	156	86	32	51	123	3	51	

Adeline MINAT:
disponibilité 05/09/2022

Figure 45. Situation Assistantes Maternelles - Secteur Chablisien

• Situation crèche Arc-en-Ciel

Pour une capacité de 25 berceaux, 61 enfants sont inscrits à la crèche Arc-en-Ciel, dont 59 résident avec leurs parents sur la 3CVT⁵. Les enfants de la 3CVT représentent ainsi 93% des heures d'accueil. A noter que 9 enfants du secteur nord du territoire fréquentent la crèche de Chablis, mais pour une part insignifiante du nombre d'heures : 10,5% (**fig.46**).

lieu de résidence des enfants (commune ou quartiers)	Nbre heures/enft	%	Chiffres indiqués pour formules et graphique	
			Nombre d'enfants inscrits	%
CHABLIS	18667,9	40,70	26	42,60
BEINE	8870	19,30	6	9,80
MALIGNY	1946,75	4,20	4	6,60
CHICHEE	1067,5	2,30	3	4,90
LICHERES PRES AIGREMONT	2120,5	4,60	3	4,90
CHEMILLY SUR SEREIN	2083	4,50	3	4,90
VARENNES	1895,5	4,10	2	3,20
POILLY SUR SEREIN	2077,5	4,50	2	3,20
COURGIS	193,5	0,40	2	3,20
BERU	1076	2,30	1	1,63
NITRY	568,5	1,20	1	1,63
ST CYR LES COLONS	606	1,30	1	1,63
PREHY	232	0,50	1	1,63
LIGNY LE CHATEL	879	1,90	1	1,63
VILLY	123,5	0,30	1	1,63
PONTIGNY	245,5	0,50	1	1,63
SERRIGNY	1519	3,30	1	1,63
COLLAN	1680,5	3,70	1	1,63
MILLY	48,5	0,10	1	1,63
total	45900,65	100,00	61	100,00

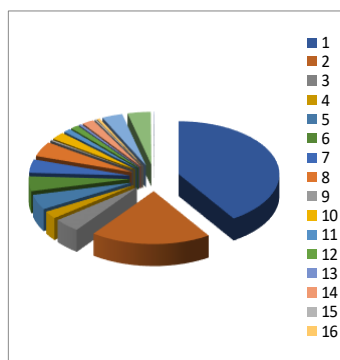


Figure 46. Situation crèche Arc-en-Ciel - Secteur Chablisien

⁵ Il convient de rappeler que les critères majeurs de la commission d'attribution des places sont « parents habitant ou **travaillant** sur le territoire »

- Nombre de demandes en structures collectives

Entre 2018 et 2021, sur 102 demandes, 94 ont débouché sur un mode de garde (**fig. 47**).

Le nombre de dossiers refusés pourrait ainsi paraître négligeable sur cette crèche. Toutefois, il convient de préciser que certaines demandes mettent parfois jusqu'à une année à aboutir, laissant les familles sans mode de garde pendant une longue période. Par ailleurs, une place accordée à un enfant ne correspond pas toujours à la demande de garde initiale. En effet, une famille prétendant à un accueil de 5 jours peut se voir attribuer seulement 1 jour et devoir attendre plusieurs mois avant d'arriver aux 5 jours souhaités. En outre et à titre d'exemple, la Commission d'Attribution des Places de septembre 2021 a validé presque 85% des vœux pour septembre 2022. Ainsi, les parents sont d'une part, presque tenus d'inscrire leurs enfants une année à l'avance dans cet établissement et d'autre part, cela laisse peu de place aux demandes arrivant en cours d'année. Cette situation est difficilement tenable, à la fois pour les ménages mais aussi pour les professionnelles.

	Nombre de demandes en EAJE par communes entre 2018 et 2020 (soit 3 années)	Nombre de demandes en EAJE par communes depuis le 1 ^{er} Janvier 2021	Etat du traitement des demandes 2018-2021			
			Acceptées	Attentes AsMat	Refusées	Non communiquées
Aigremont	2	0	2			
Beine	11	5	13	2		1
Chablis	45	23	67	0	1	
Fleys	2	1	2	0	1	
Fonlenay-près-Chablis	2	0			2	
Saint-Cyr-les-Colons	2	2	2	0	2	
Chemilly S/ Serein	4	1	3	1		1
Chichée	6	3	5	2	1	1
Courgis	3	1	3		1	
La Chapelle Vaupelleigne	4	0	3	1		
Lichères P/ Aigremont	2	1	3			
Polly sur Serein	4	2	5		1	
Béru	1	1				2

Figure 47. Nombre de demandes en structure collective - Secteur Chablisien

3 Secteur Vallée du Serein

- Situation des assistantes maternelles

Communes	Nb d'enfant - 3 ans en 2018 Insee	Nb naissance 2020 et 2021 PMI	nb Assitant Maternel	Age moyen AM	nb de places AM	nb de places disponibles AM	Multi accueil <i>(en vert chablis, orange pontigny, jaune vermonton)</i>
CARISEY	8	4	2	49	12		2
LIGNORELLES	10	3					4
LIGNY LE CHATEL	30	31	8	55	34		10
MALIGNY	34	15	4	46	15	1	7
MERE	7	1	1	62	2	1	
PONTIGNY	18	11	3	55	12	1	12
ROUVRAY	6	6	6	53	26		
VARENNES	12	3					2
VENOUSE	15	8					4
VILLY	3	3					1
TOTAUX SECTEUR SEREIN	143	85	24	53	101	3	48

Adeline MINAT:
Disponibilité au 10/07/22

Adeline MINAT:
Disponibilité au 31/07/22

Figure 48. Situation des assistantes maternelles - Secteur Vallée du Serein

Pour 143 enfants, le secteur de la Vallée du Serein propose une capacité d'accueil de 121 places. Ce secteur est celui qui compte le moins d'assistantes maternelles avec la moyenne d'âge la plus élevée (**fig. 48**).

Particularité à mettre en exergue et qui ne se retrouve pas sur les autres secteurs : une tendance pour les familles à sortir du périmètre de proximité du multi-accueil puisque 8 enfants du secteur fréquentent la crèche de Chablis.

- Situation crèche Les Petits Sereins

Pour une capacité de 20 berceaux, 45 enfants sont inscrits aux Petits Sereins et 39 d'entre eux résident sur le territoire de la 3CVT⁶. Les enfants de la 3CVT représentent 93,48% des heures d'accueil (**fig. 49**).



Figure 49. Situation crèche Les Petits Sereins

- Nombre de demandes en structures collectives

Les plus grands nombres de refus se trouvent être pour la crèche Les Petits Sereins (25 entre 2018 et 2021) et particulièrement pour les familles vivant sur les communes de Pontigny (6 refus) et de Ligny-le-Châtel (13 refus) (**fig. 50**).

Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène :

- > Les communes de Pontigny et Ligny-le-Châtel sont les deux plus grosses du secteur et accueillent par conséquent le plus grand nombre de familles et concentrent donc plus grand nombre de demandes
- > La crèche Les Petits-Sereins est la plus petite de la 3CVT et ne propose que 20 berceaux.

⁶ Il convient de rappeler que les critères majeurs de la commission d'attribution des places sont « parents habitant ou **travaillant** sur le territoire »

En outre, également pour cette crèche, certaines demandes mettent parfois jusqu'à une année à aboutir et les places accordées ne correspondent pas toujours non plus à la demande de garde initiale.

De plus, tout comme pour Arc-en-Ciel, la Commission d'Attribution des Places de septembre 2021 a validé presque 85% des vœux pour septembre 2022.

	Nombre de demandes en EAJE par communes entre 2018 et 2020 (soit 3 années)	Nombre de demandes en EAJE par communes depuis le 1 ^{er} Janvier 2021	Etat du traitement des demandes 2018-2021			
			Acceptées	Attentes AuMoi	Refusées	Non communi- quées
Pontigny	19	8	10	3	6	8
Rouvray	3	1		1	2	1
Venouse	5	1	5	1		
Carisey	1	0	1			
Ligny-le-Châtel	25	2	8	4	13	2
Lignorelles	5	3	8			
Maligny	15	6	16	4	1	
Méré	2	0	2			
Varenes	2	3	4	0	1	
Villy	5		2	1	2	

Figure 50. Nombre de demandes en structure collective - Secteur Vallée du Serein

e. Conclusion « Offre d'accueil petite enfance »

Ainsi, malgré une répartition des modes de garde pour la petite enfance relativement cohérente, avec des crèches installées dans chaque ancien chef-lieu de canton et des assistantes maternelles établies de façon presque homogène sur l'ensemble du territoire et, bien que les naissances soient à la baisse ces dernières années, il apparaît que le nombre de places pour accueillir les 0 – 3 ans soit insuffisant sur le territoire de la 3CVT.

Ce phénomène s'explique par plusieurs éléments complémentaires :

- La baisse du nombre d'assistantes maternelles. Le métier attire moins les vocations et les professionnelles qui partent en retraite, ne sont pas suffisamment remplacées par de nouvelles.
- Les familles d'aujourd'hui privilégient les demandes en structures collectives
- Le nombre de berceaux agréés dans les structures collectives, cohérent lors de la création des établissements il y a une dizaine d'année, ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui

Dès lors, si la configuration des locaux de la crèche Sucre d'Orge à Vermenton a permis d'augmenter rapidement sa capacité d'accueil, passant de 22 à 24 berceaux agréés au 1^{er} janvier 2021, des travaux d'envergure devront être envisagés pour augmenter le nombre de places dans les deux autres structures collectives. En effet, afin de faciliter l'accès des familles aux crèches dans les secteurs nord et centre du territoire et au regard du nombre de refus émis lors des Commissions d'Attribution des Places, la 3CVT devra envisager l'ouverture de 10 à 15 berceaux minimum sur cette zone, ce que les bâtiments actuels ne permettent pas.

3. Offre d'accueil « enfance »

a. Répartition territoriale de l'offre dédiée aux enfants de 3 à 12 ans

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs compte 4 centres de loisirs, accueillant des enfants de 3 à 12 ans, sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Comme les crèches, ils sont répartis par secteur et attirent les enfants vivant sur les communes de leurs zones (**fig. 37**). Le centre de loisirs de Pontigny accueille ainsi les enfants de la Vallée du Serein, celui de Chablis, les enfants du Chablisien et celui de Cravant, ceux du Vermentonnais. Une petite exception est à noter pour le centre de loisirs de Carisey, qui, en plus d'accueillir les enfants de sa commune, accueille des enfants de deux autres Communauté de Communes voisines, donc hors territoire (Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne et Communauté de Communes Serein Armance).

Néanmoins, chaque centre de loisirs n'est pas cloisonné sur son secteur. Depuis la création du territoire au 1^{er} janvier 2017, la volonté de la 3CVT est d'encourager la mutualisation des ressources humaines, matérielles et techniques, entre les structures, afin de limiter les disparités dans les offres proposées aux familles.

Les enjeux de la structuration de cette dynamique partenariale sont importants, mais malheureusement, souvent par manque de temps, les échanges sont réduits. Si les rencontres entre directeur.trice(s) se font aujourd'hui plus facilement, le besoin est identifié de pouvoir organiser des temps de rencontres entre responsables et animateurs, voire entre animateurs de différentes structures, afin d'échanger sur leurs fonctionnements et de partager leurs expériences. En outre, organiser des groupes d'analyse de la pratique apparaît comme nécessaire pour accompagner les équipes dans leur travail quotidien, mais aussi dans des situations plus complexes telles que l'accueil d'enfants porteurs de différences ou de handicap.

b. Organisation du service périscolaire « semaine »

Sur le territoire de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, le temps périscolaire est une compétence intercommunale. Néanmoins, dans un souci organisationnel et de proximité, la collectivité a décidé de dissocier les temps périscolaires du mercredi et de ceux de la semaine, encadrant les temps scolaires. Ainsi, si le périscolaire du mercredi est organisé par les centres de loisirs, au même titre que l'extrascolaire, le périscolaire « semaine » est lui organisé différemment selon les différentes parties de territoire :

- Sur le secteur vermentonnais, c'est l'association les Filous Futés qui gère, dans le cadre d'une délégation de service public, ces temps périscolaires. Ils accueillent ainsi les enfants, matin, midi et soir, dans les locaux jouxtant les différentes écoles ou dans les bâtiments scolaires. C'est un service subventionné par la CAF et la MSA par voie de convention, qui respecte notamment les taux d'encadrement de la SDJES et qui propose des projets pédagogiques adaptés à chaque tranche d'âge. Sont concernées les écoles de Bazarnes, Deux Rivières, Vermenton, Mailly-la-Ville et Nitry.
- Sur les secteurs Chablisien et Vallée du Serein, ce sont les mairies et les SIVOS qui organisent, pour le compte de la 3CVT, les temps périscolaires encadrant les temps scolaires de leurs écoles. Le personnel employé par les organisateurs scolaires est dès lors mis à disposition de la 3CVT sur ces temps spécifiques et se trouvent, de fait, placés sous l'autorité hiérarchique des directeurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Chablis et Pontigny. En effet, subventionnés également par la CAF et la MSA, ces accueils sont tous rattachés à leur ALSH

de secteur. Ils respectent également les taux d'encadrement de la SDJES et proposent des projets pédagogiques régulièrement travaillés par les équipes éducatives. Sont ainsi concernées les écoles de Beine, Chichée et Saint-Cyr-les-Colons pour le centre du territoire et les SIVOS de Ligny-le-Châtel, Maligny et Pontigny-Rouvray-Venouse, pour la partie nord.

Il est à noter que la ville de Chablis fait exception dans cette organisation, dans la mesure où les élus communaux n'ont pas souhaité faire agréer leur accueil périscolaire semaine et conventionner avec la CAF et la MSA. Les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Chablis bénéficient donc d'une garderie communale, matin, midi et soir, non gérée par la 3CVT et non subventionnée.

c. Périscolaire « mercredi » & Extrascolaire

Tous les mercredis et pendant chaque séjour de vacances, les centres de loisirs accueillent les enfants en proposant des projets pédagogiques adaptés à chaque tranche d'âge. Chaque objectif pédagogique inscrit dans ces projets de structure découle ainsi du Projet Educatif de Territoire de la 3CVT. Porté par la collectivité depuis sa création en 2017, ce PEDT a été actualisé en 2019 avec la création du « Plan Mercredi ». Il est une véritable référence dans la mise en place d'activités de qualité sur l'ensemble du territoire et favorise les partenariats locaux, avec les associations à visée éducative notamment.

Les équipes d'animateurs, diplômées et encadrées par un directeur.trice, proposent de ce fait des activités régulièrement actualisées, permettant aux enfants de découvrir, d'apprécier différents univers et d'acquérir plusieurs compétences liées à leurs catégories d'âge, telles que la découverte des règles de vie, le respect de l'autre, les dangers d'internet et des réseaux sociaux, appréhender son environnement et la nature, être initiés aux sciences et à la culture autrement etc.

Si les équipes et la pédagogie sont aujourd'hui de qualité sur l'ensemble du territoire, toutes les structures, à l'exception de Carisey, rencontrent aujourd'hui la même difficulté : celle de la taille de leurs locaux face aux demandes d'inscriptions croissantes.

① Centre de loisirs de Chablis

Le centre de loisirs de Chablis partage les locaux du Pôle Jeunesse avec la crèche, le Relais Petite Enfance et l'Ecole de Musique et de Danse. Construit en 2010, le bâtiment est grand mais la partie centre de loisirs est composée de deux étages réunissant des petits espaces (**fig. 51**).



Le centre de loisirs de Chablis accueille aujourd'hui 60 enfants les mercredis et pendant les petites vacances et, 80 pendant les séjours d'été. Ils sont répartis en trois groupes (petits, moyens, grands) et évoluent dans un espace dévolu à chaque catégorie d'âge. Les enfants peuvent s'y inscrire jusqu'à 12 ans.

L'agencement et la taille des locaux actuels ne permettent pas d'accueillir un plus grand nombre d'enfants malgré des demandes en augmentation. En outre, ils ne permettent pas la création d'un « secteur ados » manquant sur cette partie du territoire.

Le bâtiment est ainsi un frein important dans le développement de l'offre d'accueil de loisirs « secteur Chablisien ». Les extensions de service ne pourront être que dépendantes de l'acquisition ou la construction de nouveaux édifices.

Figure 51. Pôle Jeunesse - Chablis

2 Centre de loisirs de Pontigny

Le centre de loisirs de Pontigny rencontre les mêmes contraintes de bâtiment que le centre de loisirs de Chablis. Il partage aussi ses locaux avec l'École de Musique et de Danse dans la partie la plus ancienne de la construction, réalisée dans les années 2000 (**fig. 52**). A Pontigny, seule la crèche a bénéficié d'une extension de bâtiment en 2010.

Le centre de loisirs de Pontigny accueille aujourd'hui 70 enfants les mercredis et pendant les petites vacances et, 80 pendant les séjours d'été. Ils sont également répartis en trois groupes (petits, moyens, grands) et évoluent dans un espace qui leur est adapté.

Les enfants peuvent s'inscrire au centre jusqu'à 12 ans.

Même si certaines salles sont petites (notamment celles dédiées au groupe des petits), Pontigny bénéficie d'une grande salle centrale (**fig. 51**) et peut utiliser la salle de danse pendant les vacances scolaires.



Figure 52. Maison de l'Enfant - Pontigny



Figure 53. Grande salle Maison de l'Enfant - Pontigny

Toutefois, malgré cette grande salle de motricité (**fig. 53**), (véritable plus-value dans l'accueil des enfants de la Vallée du Serein), l'agencement et la taille des locaux actuels ne permettent pas non plus d'accueillir un plus grand nombre d'enfants, malgré des demandes en augmentation. En outre, ils ne permettent pas la création d'un « secteur ados » également manquant sur cette partie du territoire.

Ainsi, sur le secteur de la Vallée du Serein, le bâtiment appelé « Maison de l'Enfant » est aussi un frein important dans le développement de l'offre d'accueil de loisirs.

3 Centre de loisirs de Deux Rivières (Cravant) – Les Filous Futés

Le centre de loisirs situé sur la commune de Deux Rivières est géré par l'association les Filous Futés (créée le 12 décembre 2003), délégataire de la 3CVT pour l'extrascolaire (depuis 2004) et le périscolaire (depuis 2011). Les accueils du mercredi et de l'extrascolaire ont lieu dans des locaux intercommunaux (**fig. 54**) entièrement dédiés à l'association.



Figure 54. Centre de loisirs Les Filous Futés - Deux Rivières

Plus d'une centaine d'enfants participent aux activités proposées, répartis dans des groupes distincts (petits, moyens, grands) et évoluent dans des espaces adaptés.

Ce centre de loisirs est actuellement le seul à posséder un « secteur ados » mais la plupart des activités consacrées à cette tranche d'âge se déroulent dans les locaux du collège de Vermenton.

Tout comme pour les autres locaux intercommunaux, les espaces de ce bâtiment sont aujourd'hui trop justes pour accueillir tous les enfants. Les Filous Futés utilisent tous les jours la salle des fêtes, prêtée gracieusement par la commune de Deux Rivières, mais cette situation n'est pas idéale et ne peut pas être considérée comme pérenne.

Afin d'améliorer le service et développer l'activité sur le secteur Vermentonnais, une extension du ce bâtiment devrait être également envisagée.

4 Centre de loisirs de Carisey – Les Cari'bouts

Le centre de loisirs Les Cari'bouts n'occupe pas de locaux intercommunaux, mais des locaux communaux de Carisey (**fig. 55**).

Ces locaux sont mis à la disposition du Syndicat Mixte qui gère le centre de loisirs et qui regroupe les communes de Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges et Villiers-Vineux. De toutes ces communes, seule Carisey entre dans le périmètre de la 3CVT.

Tout comme les autres centres de loisirs, les Cari'bouts accueillent les enfants de 3 à 12 ans répartis en trois groupes (petits, moyens, grands).



Figure 55. Centre de loisirs de Carisey

Accueillant des effectifs plus petits, le bâtiment de Carisey est aujourd'hui adapté aux besoins des familles de cette partie du territoire. Le bâtiment est construit dans un espace très verdoyant et bénéficie depuis deux ans de la proximité d'un city stade, également communal.

d. Conclusion « Offre d'accueil enfance »

Ainsi, malgré une certaine disparité dans les modes de fonctionnement du périscolaire « semaine », disparité résultant largement de l'historique territorial, l'offre dédiée aux enfants de 3 à 12 ans est relativement homogène dans tout le périmètre de la 3CVT (**fig. 56**).

- > Toutes les écoles proposent un accueil périscolaire « semaine », rattaché à un centre de loisirs de secteur (**fig. 56**) (à l'exception de Chablis qui propose une garderie)
- > Tous les secteurs disposent d'un centre de loisirs proposant des activités adaptées à chaque tranche d'âge, allant de 3 à 12 ans, notamment grâce à des équipes pluridisciplinaires et à des projets pédagogiques de qualité, élaborés pour les temps péri et extrascolaires

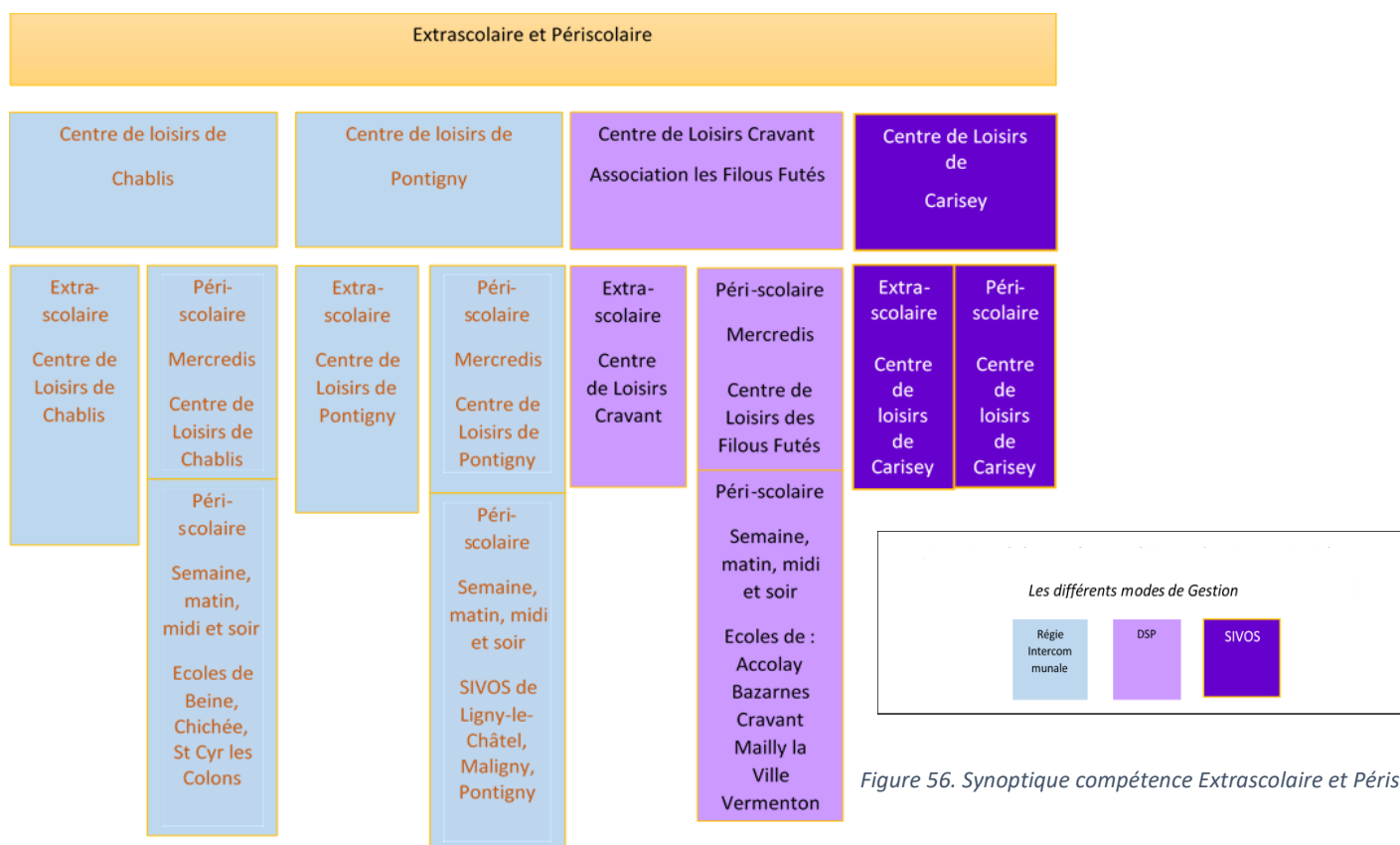


Figure 56. Synoptique compétence Extrascolaire et Périscolaire

Toutefois, si l'offre actuelle est satisfaisante, son développement dimensionnel, technique et qualitatif apparaît tout de même essentiel.

En effet :

- > Trois structures sur quatre ont actuellement besoin d'augmenter leurs capacités d'accueil pour répondre aux souhaits de la population mais se trouvent contraintes par des besoins de constructions nouvelles ou des extensions de bâtiments actuels
- > L'offre territoriale n'est pas suffisamment déployée vers les enfants porteurs de différence et/ou de handicap, faute de connaissance du public, d'accessibilité et/ou de capacité d'encadrement
- > Le personnel doit constamment être formé (en dehors des cursus traditionnels pour animateurs type BAFA/BAFD) et accompagné dans sa pratique via de l'analyse et des réunions partenariales
- > Le soutien à la réussite à l'école pourrait être renforcée par un complément d'actions, via les temps périscolaires notamment. A l'heure actuelle, aucun dispositif n'est proposé aux familles en difficulté pour les enfants en classe élémentaire.

4. Offre d'accueil « jeunesse »

La jeunesse a des besoins et des attentes spécifiques qu'il est essentiel de prendre en considération, or, sur le territoire, cette offre est très partiellement existante.

a. Les 12 – 15 ans / « Secteur Ados »

Actuellement, seul le centre de loisirs de Deux Rivières propose des activités à destination des adolescents en intervenant directement au sein du collège de Vermenton. En effet, par le biais d'un club des jeunes, un animateur des Filous Futés se rend dans l'établissement toutes les semaines et accompagne les élèves dans des projets spécifiques aux 12 – 15 ans, les conduisant globalement vers de la création d'activités réalisées pour eux-mêmes et par eux-mêmes. De fait, à cet âge, les jeunes ne souhaitent plus s'orienter sur des animations de découvertes ou de divertissements simples. Ils cherchent à participer à la décision et à l'élaboration de projets qui les concernent. Ils se responsabilisent, s'affirment et s'entraident.

Ainsi, au regard des attentes précises de la jeunesse, développer un « secteur ados » ne s'improvise pas. S'il doit être rattaché administrativement à la direction d'un centre de loisirs existant, il doit pouvoir bénéficier d'animateurs spécifiquement formés dans l'accompagnement de ce public, de locaux propres à leurs accueils et d'horaires d'ouvertures aménagées, notamment en soirée. En milieu rural, les animateurs doivent également être mobiles afin d'aller à la rencontre des jeunes et, les projets d'activités peuvent être réalisés « hors les murs ».

b. Les 15 – 21 ans

Il a été démontré dans le diagnostic de territoire que, passé l'âge de 15 ans, les jeunes quittent de manière générale la 3CVT pour s'installer dans des milieux plus urbains, notamment pour entrer au lycée ou réaliser leurs études.

Néanmoins, dans une démarche d'accompagnement de la jeunesse, co-construite avec les jeunes, il s'agit de ne pas oublier de s'intéresser à la tranche des 15 – 21 ans et ce, en poursuivant plusieurs objectifs. La première raison en est que tous les jeunes ne partent pas et que ceux qui ne partent pas sont peu diplômés ; il convient donc de les accompagner dans la formation et l'accès à l'emploi. En second lieu, la population

étant vieillissante au sein de la Communauté de Communes, il s'agit de devenir un territoire attractif pour la jeunesse, en facilitant l'accès au logement, pour les jeunes ouvriers viticoles par exemple, qui trouvent difficilement à se loger dans le vignoble. Enfin, l'enjeu sera d'inviter ces nouveaux actifs à rester sur le territoire en développant des infrastructures de loisirs qui leur correspondraient.

Afin de permettre aux jeunes d'accéder aux différentes offres proposées sur le territoire et comme cela existe déjà pour la petite enfance, la création d'un guichet unique destiné aux 15 – 21 ans, type Centre d'Information de la Jeunesse, pourrait être créé et déployé sur les trois secteurs de la 3CVT, palliant ainsi d'éventuelles problématiques liées à la mobilité.

c. Conclusion « Offre d'accueil Jeunesse »

Ainsi, l'offre dédiée à la tranche d'âge des 12 - 21 ans est actuellement très minime sur le territoire. Dans ce domaine, il ne s'agit plus de projet de développement, mais plutôt de projet de création.

- > Pour les 12 – 15 ans : projet de création d'un véritable « secteur ados » à échelle de la collectivité, dont les objectifs pédagogiques seraient développés dans le Projet Educatif de Territoire et déclinés sur tous les secteurs de la 3CVT (Chablisien, Vallée du Serein et Vermentonnais)
- > Pour les 15 – 21 ans : projet d'accompagnement des jeunes dans la formation, l'accès à l'emploi, et le logement, mais aussi création d'un Centre d'Information de la Jeunesse Intercommunal qui répondrait aux missions du Pôle Politiques Educatives Territoriales et plus largement à la compétence « action sociale » de la 3CVT.

5. Offre « sportive et culturelle »

a. L'offre sportive

La 3CVT ne possède pas d'infrastructure sportive, à l'exception du dojo situé sur la commune de Ligny-le-Châtel. Actuellement, elle ne propose pas non plus d'activité sportive, en dehors de l'Ecole Multisports.

Ouverte aux enfants âgés de 5 à 11 ans, l'école Multisports propose des activités tous les mercredis et pendant les petites vacances scolaires, sur les communes de Beine, Chablis, Chichée, Ligny-le-Châtel et Saint-Cyr-les-Colons. Pour réaliser ces activités, la 3CVT bénéficie du prêt gracieux des gymnases de Chablis et Ligny-le-Châtel par le Syndicat du collège et des salles communales par les mairies. En outre, les animateurs sportifs intervenant sur ces temps sont mis à disposition de la 3CVT par voie de convention, avec le Syndicat du collège.



Figure 57. Ecole Multisports - Mur d'escalade Chablis

L'Ecole Multisports a pour objectif de faire découvrir aux enfants différentes activités sportives par cycle de 3 à 4 semaines. Ces activités se veulent ludiques et accessibles à tous afin de prendre goût au sport par le jeu.

L'EMS permet également de faire découvrir les sports proposés dans les associations sportives locales, comme l'escalade. Véritable plus-value sur le territoire, le gymnase de Chablis bénéficie d'un grand mur d'entraînement, permettant aux enfants de s'initier à cette discipline et s'inscrire au club par la suite s'ils le souhaitent (**fig. 57**).

En 2021, l'EMS comptait une centaine d'adhérents.

Pour toutes autres activités sportives, le reste des habitants se tournent vers le monde associatif, très riche sur le territoire.

b. L'offre culturelle

Chablis Villages et Terroirs dispose d'une Ecole de Musique et de Danse, composée de trois antennes implantées sur les trois grands secteurs de Chablis, Pontigny et Vermenton. Chaque antenne bénéficie de locaux qui lui sont dédiés. Toutefois, à Pontigny, les espaces sont partagés avec le centre de loisirs et ils deviennent trop petits. Depuis deux ans, la 3CVT se voit tenue de louer une salle communale pour accueillir les cours de formation musicale du mercredi après-midi. Par ailleurs, l'antenne de Vermenton ne dispose pas de locaux intercommunaux. La 3CVT loue des salles du collège afin de pouvoir dispenser les cours, ce qui freine le développement de l'école. En effet, les horaires de cours sont tributaires des horaires de l'établissement scolaire et ces derniers ne peuvent avoir lieu qu'en soirée, le mercredi après-midi ou le samedi matin.

En termes d'organisation, l'Ecole de Musique et de Danse compte 16 professeurs qui enseignent 21 disciplines à échelle de la collectivité : Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cor, Trombone, Tuba, Piano, Percussions, Batterie, Guitare classique, Guitare électrique, Guitare basse, Atelier jazz, Ateliers Musique Actuelle, Orchestre junior, Eveil musical, Initiation musicale, Formation musicale, Danse et Chant

En plus de ces disciplines, chaque secteur développe une spécialité :

- Le secteur Vallée du Serein disposant d'une grande salle de danse à Pontigny, valorise cet art (**fig. 58**)
- Le secteur Chablisien, disposant d'un auditorium et s'appuyant sur l'implantation d'associations musicales locales et historiques, développe l'harmonie (**fig. 58**)
- Le secteur Vermentonnais profite des compétences en chant lyrique d'une professeure pour créer une classe de chant.



Figure 58. Salle de Danse de Pontigny et Auditorium de Chablis

Actuellement, par l'intermédiaire de la culture, l'Ecole de Musique et de Danse est la seule structure intercommunale à s'intéresser aux adolescents (12 – 15 ans), aux jeunes adultes (15 – 21 ans) et aux adultes. En 2021, elle comptait 213 élèves âgés de 4 à 80 ans, dont 20% d'adultes. C'est la structure qui a malheureusement le plus subi les effets du confinement, en perdant près de 100 inscrits l'année suivante (**fig. 59**). En 2022, le nombre d'inscrits tend à remonter, en avoisinant les 250.

> Evolution du nombre d'élève entre 2018 et 2022

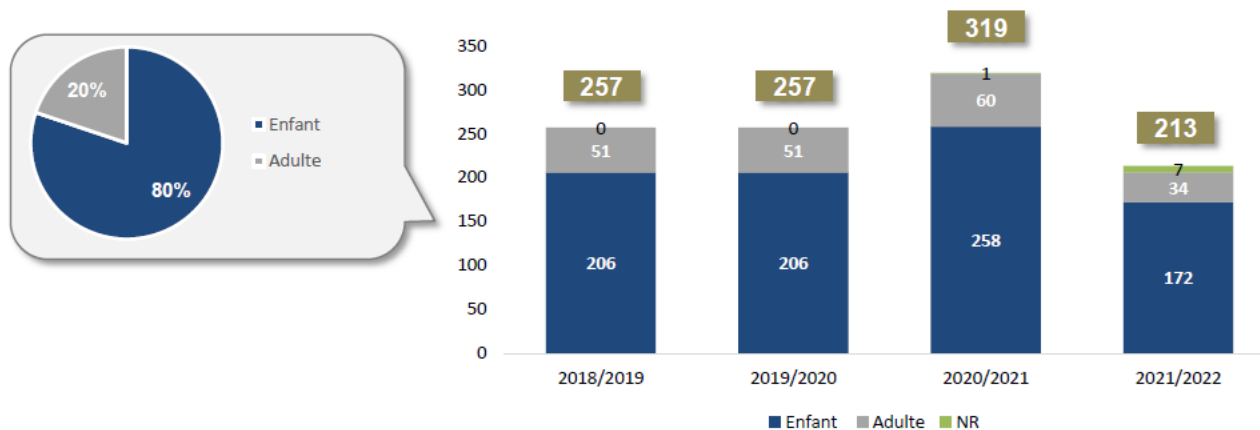


Figure 59. Evolution du nombre d'élèves de l'EMD depuis 2018

Les objectifs de l'EMD sont pluriels :

- Apprendre la musique à des élèves de tout âge afin qu'ils deviennent des amateurs et des acteurs de la vie musicale sur le territoire
- Animer le territoire en proposant des concerts et en s'unissant à des associations musicales telles que l'harmonie « Les enfants de Chablis » et la « chorale Chœur en Pays Chablisien »
- Toucher le plus grand nombre en proposant des interventions en milieu scolaire mais aussi dans les structures d'accueil des tout-petits et de loisirs.

Ne plus restreindre la pratique de la musique « aux murs de l'école de musique » est une idée prédominante au sein de la collectivité. Non seulement cela permet de faire rayonner la pratique musicale au-delà d'un cercle d'initiés, en touchant des enfants de tous les milieux sociaux, mais cela valorise également le travail réalisé par les enseignants.

Actuellement, deux professeurs, spécifiquement diplômés pour intervenir en milieu scolaire, vont à la rencontre des plus jeunes, au sein des crèches, du Relais Petite Enfance et des écoles maternelles et élémentaires du territoire. En 2021, les enseignants de l'EMD ont également créé un conte musical, « Lian », qu'ils ont joué devant les enfants dans tous les établissements de la 3CVT.

En outre, afin de permettre à toujours plus d'enfants de pratiquer la musique, Chablis Villages et Terroirs a pour projet de créer un « Orchestre à l'école ». Ce dispositif innovant représente une véritable opportunité de découvrir la pratique musicale pour de nombreux jeunes qui y ont difficilement accès, en particulier lorsqu'ils sont issus de zones rurales. Le principe est simple. Tous les élèves d'une même classe de primaire (ou de collège) sont réunis autour d'un projet commun : créer un orchestre qui va grandir, évoluer et s'épanouir pendant trois ans. Chaque orchestre à l'école constitue ainsi pour l'établissement qui l'accueille un véritable projet à la fois musical et pédagogique. La pratique collective de la musique incite les élèves à une plus grande participation à la vie du groupe et encourage des valeurs telles que le partage, le respect mutuel et la solidarité.

Chaque orchestre à l'école est un projet unique, basé sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique et une collectivité territoriale. Cette culture partenariale autour du développement de l'enfant répond totalement à l'objectif de co-éducation et aux valeurs portées par la 3CVT.

c. Conclusion « Offre sportive et culturelle »

Ainsi, exception faite de l'Ecole Multisports et de l'Ecole de Musique et de Danse, l'offre sportive et culturelle de la 3CVT n'est pas très développée (particulièrement dès l'âge de 12 ans) et invite la population à s'orienter sur l'offre associative. Néanmoins, cette dernière pourrait s'étoffer en suivant plusieurs pistes de développement :

- > Développer les activités sportives en lien avec d'autres structures existantes (Ufolep, associations locales, Conseil Départemental etc.) et attirer le public adolescent et jeunes adultes
- > Développer le partenariat déjà existant entre l'Ecole de Musique et de Danse et le milieu scolaire
Développer le partenariat déjà existant entre l'Ecole de Musique et de Danse et les associations locales
- > Créer des infrastructures de multiactivités dédiées au sport et à la culture, telles que des salles de motricité, d'évolution de loisirs et de lecture
- > Créer un bâtiment dédié à l'enseignement de la musique sur le secteur Vermentonnais

VI. Organisation territoriale des compétences de la 3CVT

1. Compétences de la 3CVT

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres et conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences suivantes (**fig. 60**) :

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Aménagement, entretien et des gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant, dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Gestion et création des Maisons de Services au Public
- Assainissement

Compétences facultatives

- Aménagement numérique du territoire
- Soutien à la vie associative
- Gestion et modernisation d'une fourrière animale
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Aménagement et surveillance de zones de baignades surveillées d'intérêt communautaire
- Travaux d'entretien et de maintenance pour le compte des communes et des syndicats
- Itinéraire de randonnée : élaboration d'un schéma communautaire des sentiers de randonnées
- Autorité organisatrice de la mobilité

Figure 60. Organisation territoriale des compétences de la 3CVT

2. Compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »

La politique de services aux familles de la 3CVT se décline au sein de la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire » et selon 5 axes (fig. 61) :

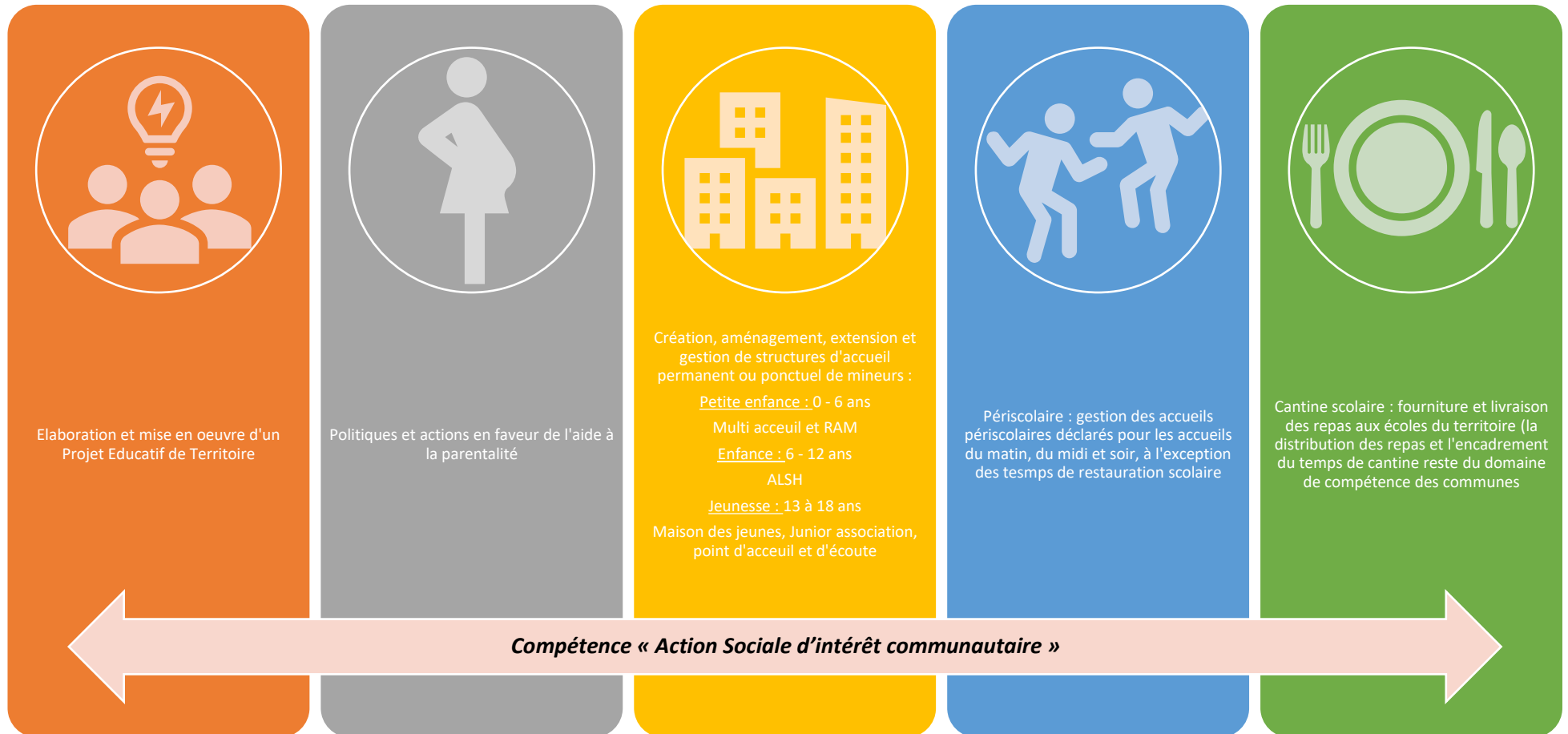


Figure 61. Déclinaison de la compétence "Action sociale d'intérêt communautaire"

VII. Objectifs & Plan d'actions

1. Méthodologie d'élaboration du plan d'actions

a. Une démarche participative

Tout comme la phase de diagnostic, l'élaboration du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale et de Grandir en Milieu Rural, a été réalisé concomitamment avec celui du projet de territoire. C'est le fruit d'un travail collectif d'élus et de partenaires, effectué lors des séminaires, des tables rondes éducatives et des commissions de services à l'enfance. Ainsi, élus, agents de la collectivité, Caf, MSA, SDJES, Conseil Départemental, Structures collectives, Education Nationale etc. ont pu échanger autour des priorités d'action à donner sur le territoire et émettre des avis et des propositions.

b. Les objectifs du projet de territoire

Le plan d'action de Grandir en Milieu Rural est intimement lié aux enjeux du projet de territoire et de la Convention Territoriale Globale. Dès lors, il convient, dans un premier temps, d'énoncer les objectifs du projet de territoire, pour ensuite exposer les objectifs et le plan d'action de la CTG et de GMR qui en découlent.

Ainsi, le diagnostic socio-économique réalisé à Chablis Villages et Terroirs a permis de faire émerger 3 enjeux principaux pour le projet de territoire, enjeux répondant à l'objectif général : « être un territoire au caractère marqué, qui cultive l'équilibre, la sérénité et la raison » (**fig. 62**).

Objectif Général du Projet de Territoire

Etre un territoire au caractère marqué, qui cultive l'équilibre, la sérénité et la raison

Objectif 1

Un territoire ouvert et ingénieux

- Conforter et faire rayonner le fleuron de la viticulture
- Accompagner les acteurs économiques, encourager la diversification, la création d'emplois locaux et l'innovation
- Garder les yeux grands ouverts sur les ressources extérieures, développer les liens et les interactions avec ces partenaires
- Encourager et soutenir compétence et performance ; miser sur la formation.

Objectif 2

Un territoire attentionné et attirant

- Promouvoir la mobilité « dans et hors les murs »
- Etoffer l'offre touristique, donner envie de revenir
- Faire de la culture et du sport des moteurs de développement et d'identité
- Déployer une politique ambitieuse en direction de l'enfance et de la jeunesse**
- Compléter l'offre médicale et la rendre accessible à tous
- Prendre soin de nos aînés

Objectif 3

Un territoire collaboratif et responsable

- Stimuler et encourager la production locale responsable ; soutenir les initiatives et l'investissement à destination du territoire
- Favoriser la vitalité et l'attractivité des centres bourgs
- Miser sur l'harmonie et la qualité du bâti

Figure 62. Objectifs du Projet de Territoire

c. Les enjeux de Grandir en Milieu Rural

Des trois grands objectifs stratégiques du projet de territoire ci-dessus énoncés, l'objectif principal poursuivi par la CTG et par la GMR sera celui intitulé « **Déployer une politique ambitieuse en direction de l'enfance et de la jeunesse** ».

En effet, l'accueil des jeunes enfants, tout autant que la prise en compte de la jeunesse du territoire sont deux enjeux soulignés par le diagnostic.

Du côté des très jeunes enfants, a été relevé le départ en cours d'une génération d'assistantes maternelles avec, en parallèle, une sur-occupation en accueil collectif. Il y a donc un double enjeu de renouvellement et de diversification des modes de garde pour garantir une offre d'accueil adaptée.

La jeunesse, de son côté, a des besoins et des attentes qu'il est nécessaire de prendre en considération. Plusieurs sujets doivent être traités : l'accompagnement à la scolarité, la formation et l'accompagnement vers l'emploi, l'engagement associatif et les structures de loisirs à promouvoir, les meilleures conditions de logement pour les étudiants et les apprentis etc. C'est une approche globale, co-construite avec les jeunes, qu'il s'agit de proposer.

Ce qui est en jeu se déploie par conséquent ainsi :

- > Anticiper les départs à la retraite des assistantes maternelles et la désaffection croissante pour ce métier
- > Développer et diversifier l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans
- > Renforcer l'action de l'école en faveur de la réussite des enfants et des adolescents, sur les temps péri et extrascolaires
- > Co-construire avec les jeunes les éléments d'un accompagnement global
- > Développer et soutenir une politique d'éducation artistique, culturelle et sportive.

2. Les quatre axes stratégiques du plan d'action

Les besoins repérés ont ainsi permis de dégager **4 axes stratégiques** qui viennent structurer le plan d'actions :

- ① Développer l'offre d'accueil individuel et collectif pour les enfants de moins de 3 ans
- ② Renforcer l'action éducative en faveur de la réussite des enfants et des adolescents sur les temps péri et extrascolaires, en lien avec l'école
- ③ Co-construire avec les jeunes les éléments d'un accompagnement global
- ④ Développer et soutenir une politique d'éducation artistique, culturelle et sportive

3. Les axes transversaux complémentaires de la GMR

Grandir en Milieu Rural permet de conventionner autour de compétences transversales dépassant les domaines de l'enfance et de la jeunesse, agrémentant ainsi les axes stratégiques du plan d'action.

Des actions tournées vers la mobilité et le numérique au bénéfice des familles du territoire se déclineront ainsi selon les objectifs ci-dessous :

Mobilité	<p>Développer des actions favorisant les mobilités plus durables au profit des enfants, des jeunes et des familles</p> <p>Développer des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles</p>
Numérique	<p>Créer des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique auprès des jeunes et des parents (addictions, conduites à risques etc.)</p> <p>Créer du lien social et/ou de nouvelles solidarités à l'aide de l'outil numérique, via des actions intergénérationnelles</p>

4. Déclinaison du plan d'action en « fiche action »

Chacun des besoins repérés au sein des axes stratégiques est traduit en « fiche action ». La fiche action permet de décrire les modalités de mises en œuvre des objectifs pour répondre à chaque besoin identifié. A ce titre, elle définit :

- > Le descriptif de l'action
- > Son périmètre et son calendrier de réalisation,
- > Les résultats recherchés ainsi que les indicateurs d'évaluation,
- > Les moyens et les partenaires à mobiliser,
- > Le budget prévisionnel

Le plan d'action fera l'objet de débats et de délibérations (**fig. 63**) :



Figure 63. Déroulement prévisionnel des débats et délibérations du plan d'actions

5. Question de la priorisation des actions et calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Le plan d'action comporte 10 fiches actions et 1 fiches actions transversales. Différents critères peuvent être mobilisés pour hiérarchiser leur importance et donc leur mise œuvre :

- > Le niveau de faisabilité de l'action
- > Le nombre de personnes concernées par l'action
- > Le caractère urgent de l'action
- > L'impact organisationnel et financier induit par l'action

Dans un cadre tel que celui-ci, appréhendant un grand nombre d'actions à réaliser, la question de la priorisation dans la mise en œuvre des démarches se pose. Néanmoins, considérant que toutes les actions retenues font figure de priorité, il n'apparaît pas opportun d'établir un classement.

Dès lors, le travail sur le calendrier de la mise en œuvre des actions sera la première tâche à effectuer une fois la GMR signée par tous les partenaires et, en tenant compte des différents critères cités précédemment.

En outre, les modes de vie faisant preuve d'une évolution constante et rapide, les priorités pourront être régulièrement revues par Chablis Villages et Terroirs.

VIII. Sommaire du plan d'action retenu dans le cadre du projet de territoire et de la CTG

Objectif Général de la Convention Territoriale Globale 2022 - 2025

Déployer une politique ambitieuse en direction de l'enfance et de la jeunesse

Objectif 1 : Développer l'offre d'accueil individuel et collectif pour les enfants de moins de 3 ans

- 1-1 : Valoriser et faire connaître le métier d'assistantes maternelles et les maisons d'assistantes maternelles par un film promotionnel
- 1-2 : Augmenter les capacités d'accueil des structures collectives
- 1-3 : Mettre en place des modes de gardes alternatifs complétant l'offre actuelle, notamment au domicile des parents employeurs

Objectif 2 : Renforcer l'action éducative en faveur de la réussite des enfants et des adolescents sur les temps péri et extrascolaires et en lien avec l'école

- 2-1 : Renforcer les capacités d'accueil extrascolaire
- 2-2 : Mettre en place et animer un dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
- 2-3 : Mettre en place un accompagnement des structures scolaires, périscolaires et extrascolaires dans l'accueil des enfants porteurs de différences
- 2-4 : Proposer de l'analyse de la pratique aux agents travaillant dans les structures afin de garantir un meilleur accueil des enfants

Objectif 3 : Co-construire avec les jeunes les éléments d'un accompagnement global

- 3-1 Etablir un diagnostic et une consultation des jeunes sur leurs besoins par l'intermédiaire d'une plateforme numérique
- 3-2 Créer un secteur ados (12-16 ans) rattaché aux centres de loisirs et aménager des équipements et activités dédiés à cette tranche d'âge : Maison des jeunes, skate park, engagement associatif, etc.
- 3-3 Développer une offre en direction des jeunes (16-21 ans) : habitat jeune de type foyer jeune travailleur et/ou à loyer modéré, soutien dans l'accès à la formation, insertion professionnelle, apprentissage, lieux de rencontres y compris intergénérationnels

Objectif 4 : Développer et soutenir une politique d'éducation artistique, culturelle et sportive

- 4-1 Se doter d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) et d'un orchestre à l'école
- 4-2 Créer des équipements sportifs de proximité (salle multi-activités) dans les zones éloignées des chefs lieux de canton qui disposent de gymnase et les rendre accessibles aux écoles
- 4-3 Doter le secteur Vermentonnais d'un équipement pour accueillir l'antenne de l'école de musique et de danse
- 4-4 S'inscrire, avec les communes, dans la stratégie départementale de lecture publique
- 4-5 Créer un réseau de bibliothèques / Médiathèques

IX. Sommaire du plan d'action retenu dans le cadre de la GMR

Si un classement n'a pas été opéré préalablement dans le plan d'action, les opérations lancées au sein de la GMR dépendent indéniablement de leur impact organisationnel et financier. Aussi, le plan d'action de la GMR diffère légèrement de celui de la CTG (**fig. 64**). Seules les actions financièrement réalisables au moment de la rédaction de ce projet ont été planifiées et déclinées en fiche action.

<p>Objectif 1 : Développer l'offre d'accueil individuel et collectif pour les enfants de moins de 3 ans</p>	<p>Objectif 2 : Renforcer l'action éducative en faveur de la réussite des enfants et des adolescents sur les temps péri et extrascolaires et en lien avec l'école</p>	<p>Objectif 3 : Co-construire avec les jeunes les éléments d'un accompagnement global</p>	<p>Objectif 4 : Développer et soutenir une politique d'éducation artistique, culturelle et sportive</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1-1 : Valoriser et faire connaître le métier d'assistantes maternelles par un film promotionnel • 1-2 : Proposer de l'analyse de la pratique aux agents travaillant dans les structures « petite enfance » afin de garantir un meilleur accueil des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • 2-1 : Mettre en place et animer un dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) • 2-2 : Mettre en place un accompagnement des structures scolaires, périscolaires et extrascolaires dans l'accueil des enfants porteurs de différences • 2-3 : Création de postes de directeurs adjoints dans les ALSH de Chablis et Pontigny • 2-4 : Proposer de l'analyse de la pratique aux agents travaillant dans les ALSH afin de garantir un meilleur accueil des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • 3-1 Créer une plateforme numérique permettant de recueillir les besoins des 12-21 ans sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • 4-1 Se doter d'un orchestre à l'école

Figure 64. Plan d'action de Grandir en Milieu Rural

X. Fiches actions

Eléments clés du développement de l'attractivité, les fiches actions servent à décliner concrètement et par objectif le programme de la GMR. Dès lors, les enjeux de territoire sont tels que la réussite des projets ne sera possible que si l'ensemble des parties prenantes mutualisent leurs moyens techniques, humains et financiers, autour de leur mise en œuvre.

Toutes les fiches actions de Grandir en Milieu Rural sont en annexes du document, classées par objectif.

Objectif 1 : Développer l'offre d'accueil individuel et collectif pour les enfants de moins de 3 ans

- > **Annexe 1.** Fiche 1.1 : Valoriser le métier d'Assistante Maternelle
- > **Annexe 2.** Fiche 1.2 : Proposer de l'analyse de la pratique aux agents travaillant dans les structures « petite enfance » afin de garantir un meilleur accueil des enfants

Objectif 2 : Renforcer l'action éducative en faveur de la réussite des enfants et des adolescents sur les temps péri et extrascolaires et en lien avec l'école

- > **Annexe 3.** Fiche 2.1 : Mettre en place et animer un dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
- > **Annexe 4.** Fiche 2-2 : Mettre en place un accompagnement des structures scolaires, périscolaires et extrascolaires dans l'accueil des enfants porteurs de différences
- > **Annexe 5.** Fiche 2.3 : Création de postes de directeurs adjoints dans les ALSH de Chablis et Pontigny
- > **Annexe 6.** Fiche 2-4 : Proposer de l'analyse de la pratique aux agents travaillant dans les structures « enfance » afin de garantir un meilleur accueil des enfants

Objectif 3 : Co-construire avec les jeunes les éléments d'un accompagnement global

- > **Annexe 7.** Fiche 3-1 : Créer une plateforme numérique permettant de recueillir les besoins des 12-21 ans sur le territoire

Objectif 4 : Développer et soutenir une politique d'éducation artistique, culturelle et sportive

- > **Annexe 8.** Fiche 4-1 : Se doter d'un orchestre à l'école

Fiche Action transversale :

- > **Annexe 9.** Fiche 5 : Encourager les actions de soutien à la parentalité
- > **Annexe 10.** Fiche 6 : Création d'un poste d'Animatrice des ateliers du Relais Petite Enfance
- > **Annexe 11.** Fiche 7 : Création de navettes facilitant l'accès aux Centres de Loisirs des enfants du territoire

QUI CONTACTER ?



Communauté de Communes Chablis Villages & Terroirs
Pôle Politiques Educatives Territoriales
Adeline MINAT
pole.education@3cvt.fr
03 86 18 92 48



Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne
Antenne de l'Yonne
Marie-Laure LE GOFF
legoff.marie-laure@bourgogne.msa.fr
03 86 47 35 09